



Conseil de Communauté

Publié le : 10/02/2026

Séance du jeudi 29 janvier 2026

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37

La séance est ouverte à 18h12 et levée à 20h38.

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°6), Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°6), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°28), M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°12), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°18 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°6), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER (à compter de la question n°6), M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°29 incluse), Mme Marie ZEHAF (à compter de la question n°6), **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** Mme Florence NUNNINGER-PARIZOT (suppléante), **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Chaleze :** M. René BLAISON, **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champagney :** M. Olivier LEGAIN, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°6), **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Larnod :** M. Hugues TRUDET (jusqu'à la question n°35 incluse), **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Mazerolles-Le-Salin :** M. Daniel PARIS, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT (à compter de la question n°6), **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET, **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roche-Lez-Beaupré :** M. Jacques KRIEGER, **Roset-Fluans :** M. Dominique LHOMME (suppléant), **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°5 incluse), **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Vorges-Les-Pins :** Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE, **Merrey-Vieille :** M. Philippe PERNOT, **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD, **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA, **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Pirey :** M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY, **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI, **Vieille :** M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Gilbert GAVIGNET

Procurations de vote : **Besançon :** M. Hasni ALEM à M. André TERZO, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à Mme Anne BENEDETTO, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Julie CHETTOUH à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n°27 incluse), M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, Mme Valérie HALLER à Mme Claudine CAULET, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN, Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°19), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Benoit CYPRIANI, M. Jean-Hugues ROUX à M. Sébastien COUDRY, Mme Juliette SORLIN à Mme Frédérique BAEHR (jusqu'à la question n°5 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Aurélien LAROPPE (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT, Mme Sylvie WANLIN à Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°30), Mme Christine WERTHE à M. Pierre-Charles HENRY, **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD à M. Emile BOURGEOIS, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, **Pirey :** M. Patrick AYACHE à M. Jean-Marc BOUSSET, M. Benoît VUILLEMIN à Mme BARTHELET (à compter de la question n°6), **Torpes :** M. Denis JACQUIN à M. Franck LAIDIE

Délibération n°2026/2026.00017
Rapport n°6 - Débat d'Orientations Budgétaires 2026

6 Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Rapporteur : M. Gabriel BAULIEU, Vice-Président

	Date	Avis
Commission n°1	07/01/2026	Favorable
Bureau	15/01/2026	Favorable

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Débat d'Orientations Budgétaires est organisé dans les 10 semaines qui précèdent l'examen du Budget Primitif. Ce dernier aura lieu le 26 février 2026, compte tenu du délai de renouvellement des instances suite aux élections municipales, avec une date limite de vote du Budget au 30 avril.

Les modalités d'organisation de ce débat prennent en compte les dispositions de la Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Celles-ci imposent aux collectivités locales une délibération spécifique sur le rapport d'orientations budgétaires intégrant une présentation des engagements pluriannuels envisagés ainsi que de la structure et de la gestion de la dette, et pour les établissements publics de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, la présentation de la structure et l'évolution des dépenses, celle des effectifs, les informations relatives au personnel et à la durée du travail.

Le Débat d'Orientations Budgétaires constitue un point de rendez-vous annuel pour faire le bilan, débattre du cap et des priorités de la Collectivité, tout autant que de l'évolution de sa situation financière et son projet de Budget.

Comme depuis plusieurs années déjà, le projet de Budget s'intègre dans le cadre de **notre projet de territoire**, qui constitue le cap pour le Grand Besançon, dans les objectifs et les actions qu'il porte.

Intercommunalités de France définit le projet de territoire comme un « catalyseur des énergies locales », « un repère dans un environnement instable ».

Si cette définition de 2015 est un peu ancienne, les budgets successifs de GBM en ont fait et en font un **élément d'actualité, un cadre de stabilité**, à la fois pragmatique, opérationnel et adapté aux besoins du territoire, dans un contexte marqué par des bouleversements majeurs, qu'ils soient sociaux, sociétaux, économiques, environnementaux, mais également financiers.

Passer d'un projet de territoire à un territoire de projet(s), tel était l'enjeu de notre intercommunalité, car ce sont les réalisations, sur le terrain, au quotidien qui comptent avant tout pour les habitants, les entreprises, les associations...

Au-delà de la volonté portée par ce projet, il s'agissait donc pour GBM de se donner les moyens pour avancer dans la construction de son territoire.

Le bilan du projet de territoire présenté en juin dernier a d'ailleurs montré un avancement à plus de 80 % des engagements pris, et de nombreux projets sont en cours, autour des enjeux d'alliances, de cohésion, de transitions, et d'effervescence.

Budget après budget, c'est bien cette **ligne directrice** qui a guidé les choix de priorisation et de développement, et les Orientations Budgétaires pour 2026 le confirment.

C'est en effet le projet de territoire qui guide notamment l'effort exceptionnel d'investissement déployé au service de la réalisation des grands projets structurants pour le développement, les transitions et l'attractivité.

Cet effort se traduit par des niveaux de réalisation en investissement particulièrement soutenus et inédits depuis plusieurs années, dynamique confirmée et renforcée en 2025, et qui le sera à nouveau en 2026.

L'investissement réalisé par GBM a ainsi atteint en 2025 près de 112 M€ tous budgets confondus. Cela représente près de 18 M€ de plus qu'en 2024 (94,3 M€) et un quasi-doublement par rapport au niveau de 2020 (56,6 M€).

Bien évidemment, ce niveau exceptionnel tient en partie à l'ampleur et la diversité de grandes opérations lancées ou en cours d'achèvement, que ce soit la Grande Bibliothèque, le programme de restructuration du Campus, le réseau de chaleur Ouest, les nouvelles rames de tramway.

Mais il recouvre également, de manière plus structurelle, la multitude d'interventions communautaires qui structurent désormais le quotidien des Grands Bisontins et contribuent à l'amélioration globale de notre paysage local, que ce soit les travaux de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement, de mobilité, de nouveaux bus ou de nouvelles bennes à ordures, les extensions de cimetières...

Si le projet de territoire s'inscrit sur la période 2022-2025, il dépasse aussi - il ne pourrait en être différemment - à la fois les cadres institutionnels, par la mobilisation de tous les acteurs et partenaires, mais également le cadre temporel des mandats, par les coopérations nouées dans le temps, par sa vision des défis communs, par le travail de fond exigé par la consolidation des solidarités, mais aussi par sa dynamique programmatique.

Car bien évidemment, la réalisation des grands projets stratégiques du PPI, validés et en grande partie déjà lancés, s'inscrit dans la durée.

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), reflet chiffré et priorisé du projet de territoire, actualisé également en juin dernier, prévoit ainsi une programmation d'un **niveau inédit : 568 M€ pour la période 2025-2029, dont plus de 380 M€ sur le budget principal.**

GBM a fait le choix de le porter à un niveau à la fois maximal et optimisé, en mobilisant l'ensemble de ses capacités pour investir.

Là encore, les Orientations Budgétaires pour 2026 se situent dans la continuité et la dynamique de réalisation des opérations lancées. Cela se traduira en 2026 par la poursuite d'un niveau d'investissement élevé, de 128 M€ au stade des Orientations Budgétaires, conformément au PPI, pour permettre d'assurer la continuité des chantiers en cours et des engagements pris.

Le projet de territoire est en parallèle porté par la structure - l'ossature – intercommunale, qui est matérialisée au sein de la section de fonctionnement du Budget, par les moyens humains pourvoyeurs de services au public et aux communes, mais également développeurs des projets d'investissement, qu'elle porte, par les subventions et contributions aux associations ou établissements partenaires, acteurs et contributeurs du projet qu'elle permet, par les animations qu'elle prévoit...

Les dépenses de fonctionnement au stade des Orientations Budgétaires représentent 242 M€ tous budgets confondus (hors subvention d'équilibre Transports).

C'est donc également un cadrage souple et réactif qui est proposé en fonctionnement dans le projet de Budget 2026, comme les années précédentes, en soutien à la trajectoire de consolidation intercommunale, avec en parallèle une nouvelle modération fiscale et tarifaire.

Cette constance à l'égard du projet de territoire n'est pour autant pas « hors-sol » et nous n'ignorons pas le contexte, une nouvelle fois particulièrement incertain au niveau national.

Les décisions nationales en 2025 ont d'ores et déjà impacté les budgets de GBM de façon conséquente, avec une contrainte supplémentaire de l'ordre de 3,5 M€ sur cette seule année, notamment s'agissant des incidences du gel de la TVA, qui constitue notre principale recette fiscale,

mais également la hausse progressive sur 4 ans des cotisations à la CNRACL, qui représente tous budgets une hausse annuelle et cumulative de 950 K€ par an.

Cette détérioration déjà marquée de contexte, alors même que GBM se situe dans un cycle d'investissement particulièrement élevé, fragilise sa trajectoire budgétaire. Cela rend notre collectivité, comme toutes les autres, plus vulnérable, à périmètre constant de politiques publiques communautaires et de recettes.

Pour la deuxième année consécutive, la préparation du budget s'est déroulée sans que nous ayons connaissance du contenu de la Loi de Finances. A la date d'écriture du présent rapport, les discussions parlementaires sont encore en cours.

Le projet de Loi de Finances initial déposé par le Gouvernement, seul élément de référence à ce jour (seule la loi spéciale du 26 décembre, de prolongation et de reconduction, ayant été votée à ce stade), **aurait impacté GBM de l'ordre de - 11 M€,** soit - 5 M€ en fonctionnement, principalement du fait d'un prélèvement au DILICO (Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes des Collectivités locales) et d'une minoration des compensations liées à des réformes fiscales nationales et - 6 M€ en investissement, du fait du décalage de versement d'une année du FCTVA.

Bien évidemment, ce scénario, qui aurait amputé d'un tiers le niveau d'épargne de GBM et augmenté les besoins d'emprunt, ne serait pas compatible avec la stratégie financière de GBM, malgré toute la responsabilité dont notre intercommunalité a fait preuve, pour une gestion maîtrisée et saine des finances communautaires.

Si, à la date d'écriture du présent rapport, l'instabilité persistante des textes budgétaires ne permet pas une intégration des éventuels nouveaux impacts dans le projet de Budget, cela constitue évidemment un point de vigilance majeur.

Les Décisions modificatives de 2026, notamment la première en juin, permettront de réaliser le cas échéant les ajustements nécessaires, à la fois intégrant les impacts de la Loi de Finances pour 2026, mais également les ajustements éventuels de début de mandat, dans la limite de ce qu'autorisera le cadrage financier au vu du contexte actualisé.

Pour autant, le Budget intègre des impacts plus globaux de la situation nationale, et notamment une baisse de la TVA nationale, répercutée sur nos recettes locales : cela ne peut pas être neutre, quand on sait que la TVA représente désormais plus d'un tiers de nos recettes de fonctionnement et près de 60 % du produit fiscal.

Dans ce contexte d'incertitudes, qui pourrait perdurer, ce projet de Budget 2026 est donc celui de la continuité des engagements pris, et de la responsabilité réaffirmée d'une gestion financière maîtrisée intégrant les impacts déjà conséquents de la Loi de Finances 2025, tout autant que celui de la vigilance maintenue, de la maîtrise et de l'adaptabilité.

Plus que jamais dans un contexte qui reste fortement instable, le projet de territoire, et son pendant indispensable, la solidarité communautaire, tracent la voie pour l'avenir, que nous devons collectivement à notre territoire, à ses habitants, ses entreprises et plus globalement à ses forces vives, pour continuer à avancer ensemble pour un territoire harmonieux, cohérent, attractif et vivant.

Plan du rapport d'Orientations Budgétaires 2026

I. Les grandes orientations pour 2026

- A / Un cadrage budgétaire de mobilisation et d'adaptabilité, dans un contexte incertain
- B / La poursuite de la dynamique au service du projet de territoire

II. Les Orientations Budgétaires 2026 de Grand Besançon Métropole

- A / Le budget consolidé
- B / Le budget principal et les budgets annexes
- C / La gestion de la dette de Grand Besançon Métropole

Annexe 1 : Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Annexe 2 : Délibération relative au rapport annuel en matière de Développement Durable

I. LES GRANDES ORIENTATIONS POUR 2026

Sans doute, l'année 2026 sera celle de la croisée des chemins pour de nombreuses collectivités et notamment les intercommunalités.

Les intercommunalités ont été fortement renforcées ces dernières années, par des montées en charge de compétences et une incitation pour le bloc communal à l'intérêt communautaire, pour partager les charges, garantir les besoins en proximité et permettre un aménagement amélioré et plus harmonisé du territoire.

Elles ont été en parallèle – tout comme les Régions et les Départements – privées d'une grande partie de leur levier fiscal et de leur lien fiscal avec le territoire, et les différentes réformes fiscales, ainsi que le transfert de TVA nationale les ont rendues à la fois plus sensibles à la conjoncture économique et plus dépendantes encore des décisions nationales.

C'est ce dilemme, et plus globalement peut-être la question de la décentralisation, que posent aujourd'hui avec plus d'acuité encore la situation des finances publiques et les discussions parlementaires en cours sur les conditions de leur redressement, ainsi que sur la nature et l'ampleur de la contribution des collectivités à l'effort national.

Trouver la voie de la stabilité et du travail de fond, sans visibilité ; défendre le territoire en autonomie et en proximité, avec une plus grande dépendance financière vis-à-vis de l'Etat ; porter un projet de territoire adapté aux besoins, favoriser le développement économique, le soutien aux entreprises locales et l'effort nécessaire aux transitions par l'investissement public, avec moins de moyens et moins de leviers ; favoriser enfin les coopérations et l'ouverture, alors même que nos partenaires subissent les mêmes contraintes...

Tels seront les choix et les défis à relever dans le projet du Grand Besançon et sa stratégie financière des prochaines années.

Dans ce cadre, le Budget 2026, fruit d'un travail collectif, est un budget d'engagement, de mobilisation, de vigilance et d'adaptabilité.

A / UN CADRAGE BUDGETAIRE DE MOBILISATION ET D'ADAPTABILITE, DANS UN CONTEXTE INCERTAIN

Dans un contexte national incertain et une absence de visibilité quant à une Loi de Finances à venir et ses impacts éventuels, GBM a fait le choix **d'un budget d'engagement et de continuité des politiques communautaires menées, avec des niveaux soutenus en fonctionnement et en investissement, en réponse aux besoins du territoire, tout en restant en maîtrise et en adaptabilité.**

1. Un cadrage budgétaire 2026 volontariste, appuyé sur une situation saine

- a) Une situation financière maîtrisée, mais exigeant une vigilance maintenue
- **La stratégie financière de GBM donne un cap de visibilité et de maîtrise :** elle est de ce fait restée inchangée depuis le début du mandat **pour permettre son plein déploiement, confirmé par les réalisations 2025 et les orientations 2026 :**
 - ✓ **L'affirmation du projet de territoire comme fil directeur de GBM,** le PPIF constituant la déclinaison opérationnelle, chiffrée et priorisée du projet de territoire pour le développement économique, social, universitaire, touristique du territoire, pour la qualité de vie de ses habitants, la transition et la déclinaison concrète de la solidarité communautaire au quotidien.

- ✓ **La volonté d'un investissement particulièrement dynamique**, permettant la réalisation d'opérations structurantes pour l'aménagement urbain et périurbain, pour le dynamisme, l'attractivité et l'emploi.

La prospective du Grand Besançon est construite sur la base d'un investissement « de base » de 29 M€ par an sur le budget principal, auquel s'ajoutent à la fois le résultat des années précédentes, entièrement « affecté » à l'investissement (du fait de la montée en charge progressive de nos investissements), mais également les subventions reçues et à recevoir de nos partenaires.

Cette méthode de détermination de la capacité d'investissement permet ainsi à GBM d'affecter à l'investissement l'intégralité de ses marges de manœuvre, tout en conservant une réactivité dans la logique d'inscription en crédits de paiement.

C'est aussi ce qui permet à GBM de garantir un PPI à la fois assuré dans sa réalisation, car financé, et particulièrement élevé sur la période.

Comme rappelé lors des différentes Orientations Budgétaires, après utilisation de cet excédent (ce qui sera le cas du fait de la réalisation des opérations du PPI actuel) et sur la base de subventions plus récurrentes (hors opérations partenariales exceptionnelles telles qu'actuellement menées), la programmation du PPI devra être réajustée à un niveau de 45 à 50 M€ maximum par an, avec en parallèle un ré-endettement progressif.

Ce niveau dépendra également des impacts nationaux liés à la situation des finances publiques, qui pourraient nous être imposés dans les années à venir.

Le PPI est également bâti sur une logique de réalisation de 70 %, ce qui permet d'approcher au plus juste les capacités de réalisation en Compte administratif telle qu'intégrées dans la prospective.

- ✓ **La préservation des équilibres financiers de long terme**, encadrés par des indicateurs financiers.

La Communauté Urbaine s'est dotée, en la matière, de **deux points de repère**, actualisés suite au transfert des nouvelles compétences en 2019, notamment celle de la Voirie :

- **une épargne de gestion** (solde entre les recettes de fonctionnement et les charges, hors intérêts, permettant de payer l'annuité de la dette ou d'autofinancer les investissements) qui doit se situer aux alentours de 17 M€ sur le long terme ;
- **une épargne nette** (correspondant à l'épargne de gestion diminuée de l'annuité de la dette, soit l'épargne restante après acquittement des engagements pris en matière de dette) dont le seuil minimal sur le long terme ne saurait être inférieur à 11 M€, de sorte d'assurer le financement des investissements récurrents.

Pour atteindre cet objectif de préservation des équilibres financiers sur le long terme, plusieurs leviers complémentaires sont actionnés :

- **la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement**, par des efforts de gestion sur l'ensemble des postes, en veillant toutefois aux besoins des politiques communautaires (avec notamment des évolutions liées à l'inflation), et en adéquation avec le volume de recettes de fonctionnement.

Il s'agit de garantir des niveaux d'épargne, et donc d'autofinancement de l'investissement suffisant pour assurer la réalisation du PPI sans augmentation brusque de l'endettement, dont l'annuité alourdirait directement les charges de GBM (avec un stock de dette

actuellement modéré), en fonctionnement et en investissement, et nécessiterait de trouver des sources pérennes de financement supplémentaires.

- **un levier fiscal actionné de façon complémentaire** : de 2015 à 2018, la préservation des équilibres financiers a nécessité un recours en complément à la fiscalité, dans le cadre d'un plan de marche fiscal, suite à la forte baisse des dotations de l'Etat de 2014 à 2017.

Depuis 2018, les taux de fiscalité sont restés stables, à l'exception d'une faible augmentation du taux de CFE consistant uniquement à s'aligner chaque année depuis 2022 sur le taux moyen national (respectivement de 0,9 %, 0,2 %, 0,7 % et 0,4% en 2025).

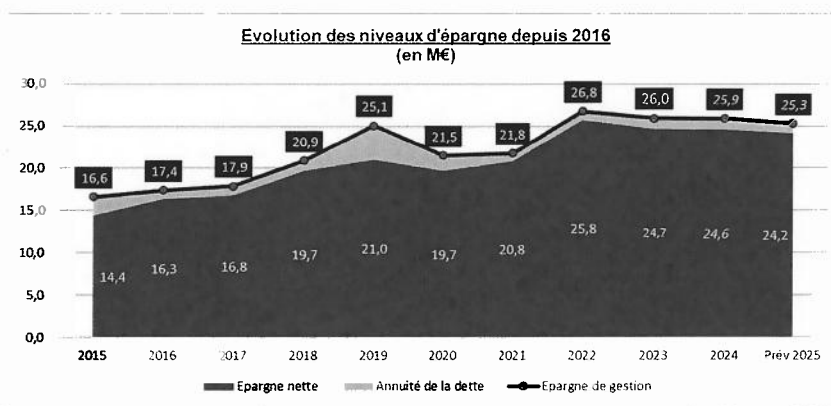
Cette stratégie a été réaffirmée lors des différents Budgets primitifs et les résultats prévisionnels à fin 2025 confirment la tenue des objectifs de préservation des équilibres financiers sur le long terme, en dépit des contraintes supplémentaires intervenues.

- **Une situation saine, malgré des contraintes renforcées**

Les chiffres ci-dessous résultent des premières données du Compte administratif prévisionnel 2025, non définitives à la date d'écriture du rapport : seules les tendances sont présentées à ce stade.

- **Une épargne résistante, malgré les contraintes**

Le graphique ci-après présente l'évolution des niveaux d'épargne de gestion, d'épargne nette et d'annuité de dette depuis 10 ans, pour le budget principal.



A noter qu'en 2019, la hausse de l'annuité de la dette est liée au transfert des emprunts Voirie. En 2023, l'intégration du budget annexe CRR dans le budget principal vient également augmenter facialement l'annuité de dette, mais est neutre budgétairement.

On voit sur cette rétrospective l'impact sur les niveaux d'épargne des crises successives, quasiment sans interruption depuis 2020, avec :

- entre 2014 et 2017, la baisse des dotations de l'Etat, avec une ponction cumulative de plus de 9 M€,
- la crise sanitaire en 2020 et 2021, générant des dépenses supplémentaires de soutien au territoire, en parallèle d'une baisse très conséquente de recettes (avec un impact de 9 M€ en 2020, et de près 5 M€ en 2021),
- la crise énergétique en 2022 et 2023, avec une hausse de la facture énergétique passée de 2,2 M€ au BP 2021 à 5 M€ au BP 2023),

Cette évolution montre toutefois la capacité de résistance et d'adaptabilité de GBM, avec à la fois des consolidations entre chaque phase et un accroissement global de sa capacité d'épargne sur la période, témoignant de son action pour adapter à chaque fois son niveau et ses évolutions de dépenses à ses ressources.

En 2025, les nouvelles contraintes liées à la Loi de Finances de l'an passé, notamment avec le gel de la TVA, qui impacte la dynamique de plus d'un tiers de nos recettes, mais également au décret du 30 janvier 2025, fixant une hausse de la CNRACL de 12 points sur 4 ans, ce qui représente une hausse annuelle de + 0,7 M€ sur le seul budget principal (et 0,95 M€ tous budgets), aboutissent à un léger tassement des niveaux d'épargne.

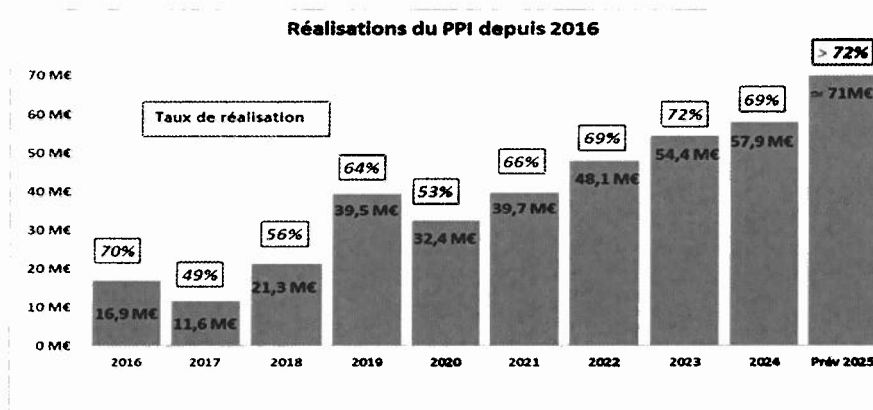
La capacité d'épargne reste toutefois supérieure aux indicateurs prudentiels minimaux fixés, ce qui témoigne d'une situation maîtrisée et saine.

Le faible endettement de GBM et l'absence d'emprunt nouveau en 2025 sur le budget principal permettent par ailleurs de limiter la baisse de l'épargne nette, qui constitue une des sources de financement de l'investissement.

- Une montée en puissance inédite du niveau d'investissement

L'année 2025 marque une nouvelle avancée dans la montée en charge du Plan Pluriannuel d'Investissement, avec un niveau de dépenses d'équipement réalisé, sur le seul budget principal, de près de 71 M€ sous réserve des ajustements de fin d'exercice (contre 57,9 M€ en 2024).

Cela représente un taux de consommation de plus de 72 %, au-delà donc de l'objectif de 70 % que nous nous sommes fixés dans le cadre de la prospective financière.

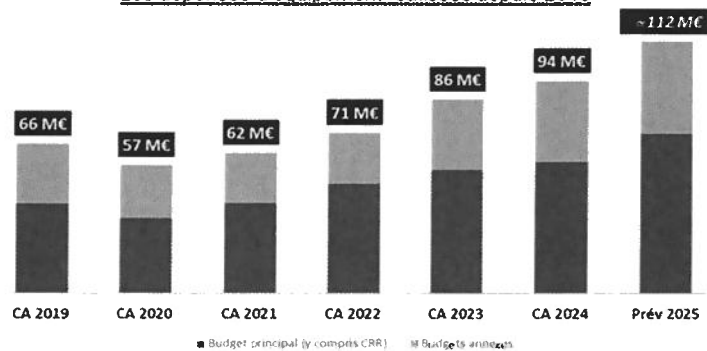


Conformément à la prospective, la montée en charge de l'investissement, amenée à se poursuivre dans les années à venir, a été réalisée par autofinancement sur le budget principal, par mobilisation du fonds de roulement : ce dernier devrait ainsi diminuer de l'ordre de 10 M€ à fin 2025, avant financement des restes à réaliser, qui devraient représenter environ 21 M€ nets.

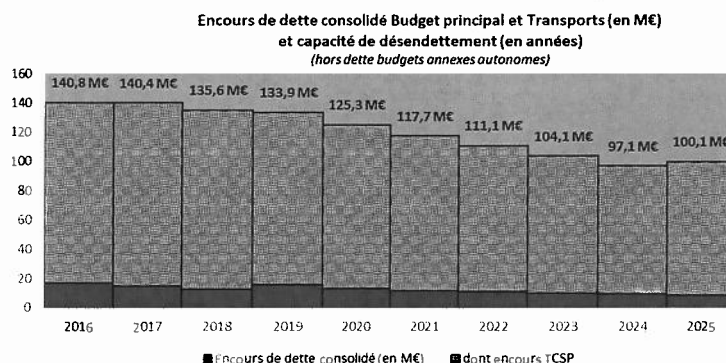
Cette mobilisation du fonds de roulement est conforme à la stratégie financière et est un des outils de financement du PPI.

Tous budgets confondus, le bilan prévisionnel des réalisations en investissement à fin 2025 représente environ 112 M€ : depuis 2019 (dernière date de transferts de compétences conséquents), cela représente la trajectoire suivante :

Les dépenses d'équipement réalisées depuis 2019



- Un endettement maîtrisé



La situation en matière d'endettement doit se lire en incluant le budget annexe Transports, financé par une subvention d'équilibre versée par le budget principal et servant notamment à couvrir l'annuité de dette de ce budget.

Les budgets annexes Eau, Assainissement, Déchets et Chauffage Urbain sont pour leur part totalement autonomes : leurs emprunts qui font l'objet d'une analyse dans la partie spécifique consacrée à la dette n'ont ainsi pas vocation à être pris en compte dans le ratio de désendettement ci-dessus présenté (graphique).

L'encours de dette consolidé (hors budgets autonomes) représente 100,1 M€ dont 91,2 M€ liés au Transport en Commun en Site Propre (contre 87,3 M€ en 2024). Il enregistre à fin 2025 une légère hausse liée au nouvel emprunt de 10 M€ souscrit cette année pour l'acquisition des nouvelles rames de tramway, en parallèle de l'amortissement du stock de dette.

Le budget principal n'a pas eu recours à l'emprunt, grâce à la mobilisation du fonds de roulement et des autres recettes, de subventions notamment.

L'encours de dette du Budget principal et du budget Transports est inférieur de 25 M€ à son niveau de 2020 et reste particulièrement maîtrisé, notamment au vu de l'effort d'investissement réalisé en parallèle.

Tous budgets confondus, l'encours de dette de GBM représente à fin 2025 157,2 M€, en augmentation modérée de 3,7 M€, soit + 2,4%.

La situation de GBM à fin 2025 reste donc soutenue en investissement et maîtrisée quant aux indicateurs financiers, même si la faiblesse des niveaux d'épargne, compte tenu de recettes de fonctionnement historiquement basses, constitue un point de vigilance maintenu.

La comparaison avec notre panel est à ce titre toujours significative (chiffres CA 2024) :

	GBM	Panel*	Différence
Recettes réelles de fonctionnement par habitant	723 €	999 €	- 27,6%
Dépenses réelles de fonctionnement par habitant	597 €	836 €	- 28,6%
Epargne brute par habitant	126 €	163 €	- 22,7%
Epargne nette par habitant	121 €	83 €	+45,8%

* Panel des 27 EPCI comptant une ville de 100 000 à 300 000 habitants hors métropoles de Paris, Lille, Lyon, Marseille.
A noter que la population de GBM a évolué de + 1 210 habitants (+0,60%) en 2024.

Ainsi, du fait de recettes de fonctionnement en retrait de près de 28 %, et malgré une maîtrise et une sobriété continues sur ses dépenses de fonctionnement (en deçà du panel de l'ordre également de 28 %), GBM a un niveau d'épargne brute inférieur aux EPCI de même strate.

Cela constitue sur la durée un point à intégrer dans tout élément prospectif de stratégie financière, et un point de vigilance pour préserver la nécessaire adéquation entre les besoins de services et d'équipement (en dépenses) et les recettes, notamment fiscales.

b) Un cadre de préparation budgétaire de mobilisation et d'adaptabilité

Dans un contexte d'incertitudes sur les futures dispositions de la Loi de Finances pour 2026, le choix de GBM dans le cadre de ses orientations budgétaires est **celui de la continuité des engagements en lien avec le projet de territoire, de la mobilisation, la responsabilité et l'adaptabilité en conservant des possibilités d'ajustements, en Décisions modificatives courant 2026 ou les années suivantes.**

La continuité et la mobilisation, car ce contexte d'incertitudes nationales ne saurait - et ne doit en aucun cas - conduire à paralyser l'action publique locale et pénaliser notre territoire ; face aux enjeux d'attractivité et de transition auxquels il faut faire face, le choix réalisé en collectif est de continuer à se mobiliser et poursuivre en 2026 les investissements prévus au projet de territoire et inscrits au PPI.

La responsabilité, également, la situation financière de GBM étant saine, alors même que les impacts des crises (sanitaires, énergétique, économique) ont été particulièrement importants. Le projet de budget 2026 sera ainsi construit, comme chaque année, en conformité avec la prospective pluriannuelle de GBM, qui, même fragilisée par les impacts des décisions nationales 2025, demeure viable et soutenable dans un cadre de mobilisation maximale des capacités financières de GBM et hors nouvelles contraintes qui pourraient intervenir dans le cadre de la Loi de Finances 2026.

L'adaptabilité, enfin, car les décisions modificatives en cours d'année pourront permettre d'intégrer le cas échéant les conséquences de la Loi de Finances (qui potentiellement peuvent être importantes), mais également, si les équilibres financiers le permettent, de marquer le lancement de la nouvelle mandature communautaire par l'adoption d'actions nouvelles dès la deuxième moitié de l'année.

Cette souplesse, cette adaptabilité, cette responsabilité, sont des pratiques de longue date à GBM, tout autant que la vigilance financière et la maîtrise dont nous avons toujours fait preuve.

C'est un défi que GBM relève une nouvelle fois en 2026, comme condition pour préparer l'avenir, et poursuivre une action communautaire à la fois utile, cohérente et durable.

Le cadrage budgétaire est ainsi fixé comme suit :

✓ DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : GARANTIR LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS RENDUS PAR GBM

• **En matière de dépenses de personnel**, les mesures locales mises en œuvre en 2024 et finalisées en 2025 ont constitué un effort inédit et pérenne, qui représente 0,8 M€ supplémentaires par an pour GBM au total.

La prise en charge de la deuxième hausse de cotisations CNRACL impacte les budgets de GBM pour près de 1 M€ à nouveau en 2026. Une hausse prévisionnelle du SMIC est également intégrée pour environ 20 K€.

Le soutien aux ressources humaines se poursuit parallèlement en 2026 notamment autour de la question de la complémentaire santé (estimée à +122 K€) et dans le cadre du travail transversal mené pour l'attractivité de nos métiers et la résorption de la vacance de postes.

• **S'agissant des dépenses des compétences** (qui regroupent notamment les crédits d'exploitation, les subventions et contributions versées), **la préparation budgétaire a démarré sur la base d'une évolution de + 1,5 %** (soit un niveau proche de l'inflation prévisionnelle 2026), avec une optimisation demandée entre les différents postes pour favoriser la maîtrise et l'anticipation. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été attribués, en sus du cadrage initial, au titre de décadrages techniques

lorsque l'évolution de base ne permettait pas de faire face aux obligations, que ce soit réglementaires ou contractuelles.

Cette évolution s'entend hors postes de l'énergie, des assurances, ainsi que de la contribution au SDIS, qui connaissent des évolutions propres.

A noter également que la section de fonctionnement est marquée par ailleurs en 2026 par les frais de location et de charges du bâtiment BB5 à la City (0,5 M€), indispensable aux déménagements des services pendant les travaux du bâtiment BB3. Ces frais, ponctuels jusqu'à la livraison du bâtiment rénové prévue en 2028, avaient bien évidemment été anticipés dans le cadre du PPIF.

• **S'agissant de la subvention d'équilibre Transports**, son évolution est maintenue sur la base du pacte de soutenabilité, s'agissant là également d'un maximum (+ 2,5 % de BP à BP), dont le principe pourra le cas échéant être réexaminé dans un contexte de faible inflation.

=> Les dépenses de fonctionnement évoluent ainsi de +2,7 % de BP à BP.

✓ **EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT, LA POURSUITE DE LA REALISATION DU PPIF, AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE**

Le projet de Budget 2026 s'inscrit dans la dynamique de programmation du Plan Pluriannuel d'Investissement, avec un niveau une fois de plus particulièrement élevé en investissement.

=> Le projet de Budget confirme donc le volontarisme de GBM en investissement, de près de 82 M€ sur le budget principal, en hausse de + 3,2 M€ par rapport au BP 2025, pour porter la réalisation des opérations engagées ou prévues au PPIF, et en soutien au développement économique et aux entreprises du territoire.

Tous budgets confondus, les Orientations Budgétaires pour 2026 prévoient **près de 128 M€ d'inscriptions de crédits** pour l'année, hors restes à réaliser.

✓ **RECETTES : UN CADRE DE MODERATION A LA FOIS FISCALE ET TARIFAIRE EN FONCTIONNEMENT, ET LA POURSUITE D'UNE OPTIMISATION DES FINANCEMENTS EXTERNES POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT**

Une stabilité des taux de foncier bâti, de foncier non bâti et de taxe d'habitation sur les résidences secondaires est proposée en 2026, comme depuis 2019.

Sur la Cotisation Foncière des Entreprises, GBM fait évoluer chaque année son taux pour se situer au plus proche du taux moyen national de l'année n-1 (soit un taux de 26,86 % en 2025 correspondant au taux moyen national de 2024, tous niveaux d'EPCI confondus). Pour rappel, le taux pratiqué par GBM reste toujours très inférieur à celui des Communautés urbaines et Métropoles (30,72 % en 2024).

Compte tenu du vote anticipé du BP par rapport aux années précédentes, GBM ne disposera pas de la possibilité d'alignement au taux moyen national (correspondant au dispositif dit de « majoration spéciale » utilisé les années précédentes). La seule possibilité réglementaire d'ajustement du taux de CFE, compte tenu des règles strictes d'encadrement des taux, serait donc celle du droit commun, correspondant à la hausse pondérée des taux de taxe foncière des communes de GBM l'année précédente.

Une augmentation serait de fait extrêmement limitée, puisqu'elle permettrait de passer d'un taux de 26,86 % à 26,89 %, soit +0,03 point.

A noter que l'année 2026 sera marquée par une faible revalorisation forfaitaire nationale des bases, de 0,8 % (correspondant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2024 à novembre 2025), contre 1,7% en 2025, pour les locaux d'habitation et les locaux industriels.

La question du niveau des taux de fiscalité directe pourra bien entendu être débattue à nouveau par le Conseil communautaire, pour 2027 et les années suivantes, en particulier en fonction des éventuelles

contributions supplémentaires que l'Etat demanderait aux Collectivités locales dans le cadre du redressement des finances publiques, et au regard de la question du financement des politiques communautaires, et du niveau d'investissement souhaité.

Pour mémoire, **seuls 8 % de notre panier fiscal font l'objet d'un réel pouvoir de taux**, sur la taxe foncière et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux de CFE (un peu plus d'un quart de notre panier fiscal) étant quant à lui strictement encadré, ne permettant que des évolutions minimales chaque année, compte tenu des règles applicables en la matière.

Une hausse de la taxe foncière et de la THRS de 1 % représente ainsi seulement 65 K€ de produit supplémentaire pour GBM.

La modération fiscale proposée pour 2026 s'accompagne d'une modération sur les tarifs, comme en a témoigné la délibération de décembre dernier.

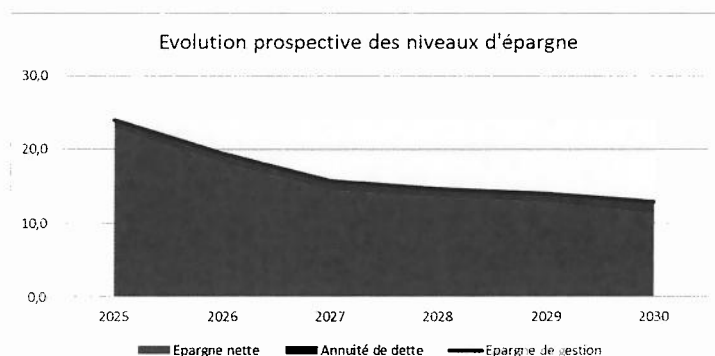
Parallèlement, en investissement, le travail se poursuit pour optimiser les financements externes pour nos projets, avec une recherche active de subventions, ces montants entrant dans le cadre de l'équilibre global du PPI et marquant les « alliances » qui constituent une base de notre projet de territoire. En complément de l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement, les subventions constituent des recettes importantes, permettant également de limiter le recours à l'emprunt.

Ainsi, malgré l'ensemble des incertitudes qui marquent le processus budgétaire, le choix réalisé pour la préparation budgétaire 2026 est donc celui du volontarisme, de la fiabilité et de la consolidation des dynamiques, dans la ligne directrice fixée par le projet de territoire.

✓ **AU REGARD DE CES EVOLUTIONS EN DEPENSES ET RECETTES, UNE TRAJECTOIRE FINANCIERE A LA VIABILITE CONFIRMEE.**

Le projet de budget 2026 s'inscrit en pleine responsabilité, dans le cadre de la prospective de GBM.

L'évolution prévisionnelle de l'épargne (hors nouvelles contributions supplémentaires qui seraient décidées par l'Etat pour contribuer au redressement des comptes publics), ci-dessous représentée en graphique, atteste de la viabilité de la trajectoire financière de GBM.



Même si la trajectoire initiale prévoyait déjà une baisse progressive des niveaux d'épargne, les premiers impacts de la Loi de Finances 2025, notamment relatifs au gel de la TVA et la hausse des cotisations CNRACL, ont accéléré la tendance.

Toutefois, le niveau d'épargne nette reste soutenable sur la durée, du fait d'une progressivité de l'endettement pour le financement du PPI, mais uniquement après mobilisation du fonds de roulement constitué.

Cet aspect volontariste de la prospective de GBM, par la mobilisation de l'ensemble de ses marges de manœuvre, implique que l'absorption de nouvelles contraintes issues de décisions nationales de la Loi de Finances à venir sur 2026, pourrait nécessiter le cas échéant, sur le

prochain mandat, une révision de la stratégie financière et des ajustements, en dépenses (fonctionnement / investissement) et en recettes (fiscalité notamment).

2. Un contexte économique et des finances publiques marqué par les incertitudes

Nous l'avons évoqué lors des débats autour des Orientations Budgétaires précédentes, les différentes réformes, principalement depuis 2021, qui ont abouti à un démantèlement de la fiscalité locale telle qu'on la connaissait jusqu'alors (suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, nationalisation de la CVAE, avec une compensation par une fraction de TVA nationale, abattement compensé de 50 % des bases de taxe foncière et CFE des locaux industriels) ont placé les collectivités, et notamment les intercommunalités, à la fois dans une situation de dépendance croissante par rapport à l'Etat et à la situation des finances publiques, de plus grande sensibilité au contexte économique, avec en parallèle une perte d'une partie de leur levier fiscal.

La TVA représentant plus de 50 M€ et près de 60 % du panier fiscal, les compensations fiscales s'élevant à 6,5 M€, et les dotations de l'Etat de l'ordre de 19 M€, c'est donc a minima plus de la moitié des recettes de fonctionnement qui dépendent des perspectives nationales.

L'analyse du contexte et des incertitudes actuelles est dans ce cadre d'autant plus importante.

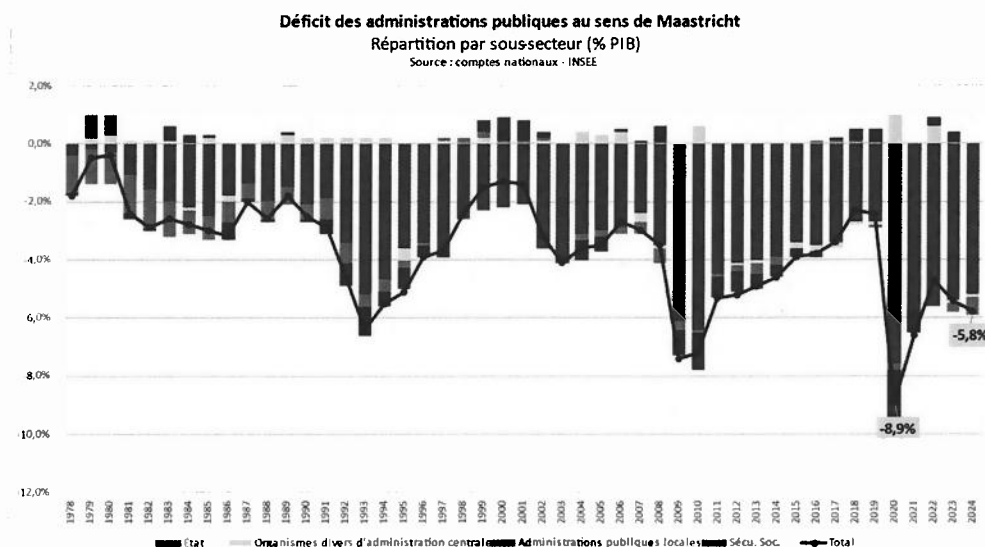
a) Le contexte national des finances publiques

Dans leurs dernières notes de conjoncture de décembre, l'INSEE et la Banque de France anticipent une croissance du PIB de + 0,9 % en 2025 (après 1,1 % en 2024 et 0,8 % projetés en septembre).

Cette faible croissance, malgré la reprise de certains secteurs clés au niveau national (tourisme, industrie aéronautique, agriculture, marché immobilier) s'appuie sur un contexte international qui reste incertain, et une consommation des ménages encore atone, malgré une inflation faible (autour de 1 % en 2025).

Pour 2026, la croissance du PIB est annoncée aux alentours de 1 %, avec une inflation comprise entre 1,3 % et 1,5 % selon les organismes (contre 0,9 % en 2025).

L'analyse de ces évolutions est à mettre en lien avec les indicateurs de trajectoire des déficits et dette publics, qui sont mis en rapport avec le PIB.



Pour 2025, le déficit public est attendu autour de - 5,4 % du PIB (après - 5,8 % en 2024).



Concernant la dette publique, le ratio de la dette par rapport au PIB a atteint à la fin du 3^{ème} trimestre 2025 117,4 % du PIB, soit 3 482 Md€, ce qui, en valeur absolue, place la France en première position dans la zone Euro, devant l'Italie (3 033 milliards).

Au-delà des coûts financiers (avec des intérêts prévus à hauteur de 55 Md€ dans le budget national en 2025), cette situation fragilise la signature et l'autonomie de l'Etat français, tout autant que sa capacité à faire face aux défis à venir.

Pour 2026, le Gouvernement, dans son projet de Loi de Finances initial vise un déficit public de - 4,7 %, la dette publique continuant quant à elle sa croissance, pour atteindre 118 % du PIB fin 2026.

Toutefois, ces objectifs dépendront largement du projet de Loi de Finances qui sera retenu au final (à titre d'exemple, suite aux amendements du Sénat, le déficit public pour 2026 est estimé à - 5,3 % du PIB), mais également des réalisations effectives en termes de recettes et de croissance en cours d'année 2026.

b) Les perspectives de contribution des collectivités locales au redressement des finances publiques et les incertitudes liées

Le projet de Loi de Finances initial déposé par le Gouvernement - seule référence à ce jour, de nombreux amendements ayant été ensuite votés par les parlementaires - prévoyait un nouvel effort des collectivités locales dans le cadre du « redressement des finances publiques » à hauteur de 4,6 Md€.

Ce montant est d'autant plus important qu'il ne comprend pas les baisses de dotations d'investissement, notamment sur le fonds vert, ni la hausse de cotisations CNRACL 2026 qui représente plus de 2 Md€ au niveau national pour l'ensemble des collectivités.

Pour mémoire, la Loi de Finances 2025 prévoyait une contribution des collectivités à hauteur de 2,2 Md€.

Cette contribution demandée aux collectivités locales s'appuie sur le principe d'une responsabilité partagée du déficit public entre les différentes strates d'administrations.

Le déficit de l'Etat représente 154 Md€ fin 2024, soit 91% du total, celui des collectivités locales 16,7 Md€, soit 9%, la Sécurité sociale présentant quant à elle une situation de léger excédent.

Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2023/24
Administration publique centrale	-67,8	-154,9	-144,5	-133,2	-153,7	-154,1	-0,4
dont État	-65,9	-177,0	-144,1	-148,1	-151,9	-152,5	-0,6
dont Organismes divers d'administration centrale	-1,9	22,1	-0,5	14,9	-1,8	-1,7	0,2
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,5	-16,7	-7,2
Administrations de sécurité sociale	12,1	-48,3	-19,7	8,5	11,5	1,2	-10,3
Ensemble administrations publiques	-58,2	-207,1	-165,2	-125,9	-151,7	-169,7	-17,9

Montants en % du PIB	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2023/24
Administration publique centrale	-2,8%	-6,7%	-5,8%	-5,0%	-5,4%	-5,3%	0,2%
dont État	-2,7%	-7,6%	-5,7%	-5,6%	-5,4%	-5,2%	0,2%
dont Organismes divers d'administration centrale	-0,1%	1,0%	0,0%	0,6%	-0,1%	-0,1%	0,0%
Administrations publiques locales	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-0,2%
Administrations de sécurité sociale	0,5%	-2,1%	-0,8%	0,3%	0,4%	0,0%	-0,4%
Ensemble administrations publiques	-2,4%	-8,9%	-6,6%	-4,7%	-5,4%	-5,8%	-0,4%

Il convient de rappeler pour une parfaite compréhension que le déficit au sens de Maastricht correspond à la variation du stock de dette, les collectivités étant quoiqu'il en soit tenues à un strict équilibre de leur budget, avec un emprunt réservé au seul investissement.

La répartition entre différentes strates de collectivités est la suivante :

Le solde public des administrations publiques locales : catégories de collectivités locales et ODAL

Montants en Md€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	V° 2021/24
Collectivités locales	0,0	-0,1	4,5	2,9	-5,0	-11,4	-15,9
dont Bloc communal	-0,7	2,9	4,8	2,7	0,6	-2,6	-7,4
dont Départements	0,5	-1,2	1,5	1,5	-3,3	-5,5	-7,0
dont Régions	0,3	-1,7	-1,9	-1,4	-1,8	-3,0	-1,1
dont Syndicats	-0,1	0,0	0,1	0,1	-0,5	-0,3	-0,4
Organismes divers (ODAL)	-2,5	-3,8	-5,4	-4,0	-4,5	-5,3	0,1
Administrations publiques locales	-2,5	-3,9	-0,9	-1,1	-9,5	-16,7	-15,8
soit en % du PIB	-0,1%	-0,2%	0,0%	0,0%	-0,3%	-0,6%	-0,5%

Dans ce cadre, il faut souligner que l'accroissement du déficit sur le bloc communal, regroupant communes et EPCI, est intégralement dû à une hausse de l'investissement, qui s'est accru de 12 Md€ sur la période 2021-2024.

Le projet de Loi de Finances initial prévoyait les mesures suivantes impactant GBM :

- ➔ Mise en place d'un deuxième dispositif de ponction des recettes des collectivités locales (DILICO), avec un doublement de l'enveloppe, un élargissement des collectivités prélevées, et des restrictions des conditions de reversement des sommes prélevées.

Le DILICO 1 (Dispositif de Lissage CONjoncturel des recettes fiscales des collectivités) a été mis en place en 2025 pour 1 Md€ au niveau national, initialement pour une année seulement. Il s'agit d'un prélèvement sur les recettes fiscales de certaines collectivités, selon un indice synthétique prenant en compte le potentiel fiscal ou financier et le revenu par rapport à la moyenne de la catégorie.

Le DILICO 2 a été proposé avec un doublement de son montant par rapport à 2025, soit 2 Md€ au niveau national, réparti pour 25 % (500 M€) pour les EPCI avec abaissement des seuils d'éligibilité au prélèvement à un indice synthétique de 80 % (contre 110 % pour le DILICO 1).

Le mode de calcul de l'indice synthétique de référence n'est pas modifié : 75% selon le potentiel financier (fiscal pour les EPCI) et 25% sur le revenu.

Par ailleurs, le texte initial prévoit une restriction des règles de reversement par rapport au DILICO de 2025, avec un reversement de 80 % de la somme prélevée sur 5 ans (contre 90 % sur 3 ans pour le premier dispositif) et le reversement pour les collectivités contributrices est à la fois conditionné et proportionné à une évolution globale pour la catégorie de collectivités concernée, des dépenses de fonctionnement et d'investissement, inférieure à la croissance du PIB en valeur.

- ⇒ Si GBM n'a pas été prélevée au titre du DILICO en 2025, l'abaissement du seuil de prélèvement tel que proposé rendrait GBM (avec un indice synthétique de 98 %) redevable au titre du DILICO en 2026 à hauteur d'un **prélèvement de l'ordre de 2,6 M€ (soit une perte de 1,8 % de ses recettes de fonctionnement)**.

- ➔ Limitation de la dynamique de la TVA

Le projet initial de Loi de Finances prévoyait qu'à compter de l'exercice 2026, la dynamique des fractions de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) affectées aux collectivités locales est calculée, pour chaque exercice, en minorant la dynamique annuelle de la TVA, lorsqu'elle est positive, par le taux d'inflation (économie de 1,3 Md€ au niveau national).

⇒ Cette minoration annuelle représenterait une perte de l'ordre de 600 K€ pour GBM.

Notons que quel que soit la disposition définitive de la Loi de Finances pour 2026, la prospective de GBM sera, quoiqu'il en soit, impactée par des prévisions de hausse de TVA (hors dispositif de la Loi de Finances) bien en deçà des estimations initiales.

Ainsi, en 2026, le projet de Budget intègre d'ores et déjà l'impact de la baisse de la TVA nationale en 2025 de - 0,3%, après un gel en 2024, ce qui est particulièrement faible et atypique, dans un contexte de hausse, quoique modérée, du PIB et de l'inflation. Cette prévision s'applique de façon indépendante de tout éventuel dispositif national supplémentaire.

Cette atonie du produit de TVA pour la deuxième année consécutive, qui impacte un tiers des recettes de fonctionnement, pèse sur les équilibres du projet de Budget 2026 et les niveaux d'épargne.

Ainsi, par rapport à la croissance prévisionnelle de la TVA telle que prévue à mi-2025, la perte au BP 2026, indépendamment de la Loi de Finances, s'établit d'ores et déjà à - 850 K€.

→ **Modification des modalités d'attribution du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) aux collectivités territoriales et à leurs groupements, dans une logique de retour au droit commun.**

Le projet initial de Loi de Finances prévoyait, d'une part pour l'ensemble des collectivités un recentrage de l'assiette des dépenses éligibles au fonds sur les seules dépenses d'investissement, et d'autre part, pour les EPCI uniquement, la suppression en année N des versements du FCTVA avec un retour au droit commun et un versement en année N+1 par rapport à la réalisation des dépenses d'investissement.

⇒ Pour GBM, ce dispositif aboutirait à une année blanche en matière de FCTVA en 2026, soit une perte de recette d'investissement de plus de 6 M€ en 2026, ainsi qu'une perte du FCTVA en fonctionnement, plus modérée mais pérenne, de l'ordre de 50 K€ par an.

→ **Minoration de la compensation de l'Etat pour l'abattement de 50 % des bases de taxe foncière et de CFE des locaux industriels.**

Depuis 2021, les locaux industriels bénéficient d'un abattement de 50 % sur leurs bases de taxe foncière et de CFE, abattement jusque-là intégralement compensé. Le projet initial de Loi de Finances prévoyait une baisse de 25 % de la compensation (soit une économie au niveau national de l'ordre de 1,1 Md€).

⇒ Pour GBM, l'impact de cette minoration serait de - 1,3 M€.

→ **Baisse du fonds vert.**

La Loi de Finances tel que déposée initialement par le Gouvernement, si elle prévoyait un maintien de l'enveloppe de Dotation Globale de Fonctionnement à périmètre constant avec un abondement des dotations de péréquation pour les communes (Dotations de Solidarité Urbaine et Rurale), incluait par ailleurs une nouvelle baisse du fonds vert, de plus de 500 M€, ce qui le porterait à environ 650 M€ (contre 2,5 Md€ en 2023).

⇒ Même si l'impact de cette baisse est difficilement chiffrable, s'agissant d'une dotation d'investissement sur dossier, il convient de rappeler que GBM a perçu 388 K€ en 2023, 299 K€ en 2024 et 544 K€ en 2025 au titre du fonds vert, ce qui a représenté un soutien

important dans la réalisation de ses projets de transition et dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.

Ainsi, au total, le bilan des impacts pour GBM du projet de Loi de Finances initial déposé par le Gouvernement (et de la révision à la baisse de la TVA nationale) s'établissait à une perte de 11 M€ sur la seule année 2026, dont 5 M€ en fonctionnement et 6 M€ en investissement.

Ces dispositifs impacteraient très fortement les évolutions du budget 2026, comme le montre le comparatif indicatif ci-dessous.

	OB 2026 - HORS intégration des impacts Loi de Finances (projet initial)	AVEC intégration des impacts Loi de Finances (projet initial)
Evolution des dépenses de fonctionnement	+ 2,7%	+ 4,7 % (DILICO)
Evolution des recettes de fonctionnement	+ 1,6%	+ 0,6 % (baisse compensations fiscales et suppression FCTVA fonctionnement)
=> Evolution de l'épargne brute	- 7%	- 30 %
Evolution des dépenses d'investissement hors dette	+ 4%	Sans impacts
Evolution des recettes d'investissement hors emprunt	- 4 % (Cycle subventions)	-19,5 % (Décalage FCTVA)

A ce jour, seuls les points confirmés, la perte de recette sur la TVA, de 850 K€, liée à la révision des hypothèses nationales en fin d'année, ainsi que la baisse du FDPTP, qui est utilisée de manière « traditionnelle » comme variable d'ajustement au niveau national, ont pu être intégrés au projet de BP, dans une logique de sincérité budgétaire.

En effet, les discussions parlementaires, que ce soit à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, ont largement modifié le projet initial de Loi de Finances, dans le sens plutôt d'un allègement des efforts demandés, même si la volonté d'une contribution des collectivités à l'effort de redressement des finances publiques semble confirmée.

Cependant, tant les modalités que le montant de cette contribution sont en débat et les impacts peuvent différer très largement pour GBM selon les choix retenus.

Dans ce climat d'incertitudes et pour continuer à avancer malgré l'absence de visibilité, GBM a souhaité maintenir le volontarisme quant aux orientations du budget 2026, avec le cas échéant des ajustements qui seront à réaliser en Décisions modificatives en cours d'année 2026, avec en parallèle, un travail à mener, lorsque les éléments de projection nécessaires seront connus, sur une actualisation en tant que de besoin de la stratégie financière globale, en recettes et en dépenses.

B / LA POURSUITE DE LA DYNAMIQUE AU SERVICE DU PROJET DE TERRITOIRE

L'année 2025 a marqué une nouvelle marche dans la montée en puissance de l'investissement, avec **près de 112 M€ de dépenses d'investissement tous budgets confondus, soit près de 18 M€ de plus qu'en 2024**. Cela illustre l'engagement du territoire dans la mise en œuvre du projet adopté, qui a constitué un fil directeur dans un contexte marqué par de profonds bouleversements.

Les Orientations Budgétaires 2026 s'inscrivent dans la **poursuite de la dynamique** engagée autour des grandes orientations partagées d'**Action Grand Besançon : alliances** avec les partenaires proches ou plus lointains, **cohésions** entre et pour les Grands Bisontins, **transitions** vers un territoire à énergie positive **et effervescence pour dynamiser le territoire**.

Le bilan présenté lors du Conseil de Communauté de juin 2025 a fait état d'un avancement des différents projets structurants à hauteur de 82 % et le bilan s'est encore enrichi depuis. Cela continuera en 2026.

Pour l'année 2026, ce sont près de **128 M€ proposés tous budgets confondus au stade des Orientations Budgétaires en dépenses d'équipement**, ce qui contribue une nouvelle fois un soutien au développement économique, notamment local (65 % des marchés ont été attribués en 2024 à des entreprises régionales – chiffres en cours de consolidation au titre de 2025).



DES ALLIANCES POUR RAYONNER, PRODUIRE, ORGANISER LES SAVOIR-FAIRE A L'ECHELLE D UN TERRITOIRE PLUS VASTE

Le renforcement, la consolidation et le maintien des coopérations sont évidemment des axes transversaux de nos politiques communautaires, comme levier indispensable pour qu'un territoire s'engage - et ne s'engage pas seul - dans les transitions.

Plus directement, ils se déclinent notamment dans les domaines de l'Enseignement supérieur, l'attractivité, l'alimentation et les interconnexions nécessaires.

Depuis quelques années maintenant, se matérialise dans les Orientations Budgétaires l'engagement de Grand Besançon Métropole en matière de recherche et d'enseignement supérieur, notamment au travers du programme **Synergie Campus, qui vise UNE RESTRUCTURATION ET UNE VALORISATION DES 3 CAMPUS**, en tant que véritables lieux de vie, d'apprentissage et de sociabilité. L'approche globale de cette restructuration a permis d'y intégrer des leviers de la transition, la solidarité, l'attractivité au sein même du projet.

SUR LE CAMPUS CENTRE-VILLE, le projet de **Grande Bibliothèque** dont le coût révisé s'élève à **90 M€ TTC**, incarne cette approche globale en matière de services, d'activités économiques et de qualité. Ce projet associant une partie universitaire et une partie communautaire relève à la fois des alliances engagées avec nos partenaires, mais également de l'effervescence de notre territoire.



Après les phases d'études, déconstructions et fouilles archéologiques, les travaux ont débuté courant 2025.

Cette opération va bien évidemment prendre son ampleur en 2026 avec près de 20 M€ qui y seront consacrés, soit un quart des crédits d'investissement du budget principal.

Ces crédits s'ajouteront aux 19,8 M€ mandatés depuis le lancement de l'opération.

Notons que cet équipement a déjà bénéficié de plus de 23 M€ de financements externes perçus par GBM.

En parallèle de ce projet, et en réponse à l'obligation faite pour la Grande Bibliothèque de construire un silo de conservation pour le Dépôt Légal, GBM s'engage, en co-maîtrise d'ouvrage avec la Ville de Besançon, à la construction de nouveaux locaux pour les **archives communautaires, incluant le silo pour les archives de la Grande Bibliothèque** dans les anciens bâtiments de VNF aux Prés-de-Vaux, pour un montant total estimé à plus de 1,8 M€. Les premiers remboursements de travaux à la Ville de Besançon interviendront dès 2026 (0,2 M€).

Par ailleurs, en soutien et en préfiguration à la réalisation de ces projets, et dans le cadre du transfert partiel et progressif de la compétence « lecture publique », un nouveau « service commun d'archives » a été créé au 1^{er} janvier 2026. Il implique l'inscription de crédits à hauteur de 0,1 M€.

La préfiguration de la Grande Bibliothèque nécessite à partir de 2026, l'inscription de crédits pour l'acquisition d'ouvrages, à part égale avec la Ville de Besançon, et à hauteur de 50 K€ pour chacune des collectivités pour l'extension progressive du fonds des bibliothèques, qui est un aspect essentiel pour l'attractivité de ces structures.

Sur le Campus de La Bouloie, avec un programme global de restructuration de 80 M€, 9 opérations sont effectuées en maîtrise d'ouvrage directe par GBM : elles toucheront à leur fin en 2026.

Plus de 41 M€ ont déjà été réalisés et le solde des opérations de réhabilitation des espaces publics, de l'ISIFC 1^{ère} phase et de mise à niveau du bâtiment métrologie C interviendra en 2026 (2,1 M€ au projet de budget). GBM a également soutenu la réalisation de Biôme, nouveau Jardin des Sciences, à hauteur de 0,1 M€.



Parallèlement, le projet de **Corridor vert**, qui vise à améliorer la connexion entre le campus de la Bouloie et la technopole Temis, est en cours de finalisation sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte du Parc Scientifique et Industriel (SMPSI).

Après l'ouverture du **nouveau bâtiment de l'ISIFC en 2025, la phase 2 s'engage** : le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en 2025. 2026 verra la poursuite des études et le démarrage des travaux (1 M€ de crédits prévus) pour une livraison prévisionnelle à la rentrée 2028.

Cette deuxième phase s'inscrit dans le cadre du **Contrat de Plan 2021-2027, dans lequel GBM s'est engagé à hauteur de 7 M€,** avec également **1,2 M€ pour l'extension de SUPMICROTECH-ENSMM,** démarrée en 2025 (0,7 M€ en 2026).

La contribution à **l'Institut Supérieur des Beaux-Arts** à hauteur de 0,2 M€, permettra d'assurer la continuité des initiatives menées ces dernières années pour soutenir cet établissement, dont GBM a rejoint la gouvernance en 2024, et qui joue un rôle important en matière de diplômes universitaires en art et communication visuelle, sur le territoire, avec une vraie visibilité au-delà.

GBM accompagne également **l'Enseignement supérieur en fonctionnement, avec plus de 450 K€,** dont 0,2 M€ dédiés au financement de 4 contrats doctoraux engagés en 2022 et 2023 et 0,2 M€ également au titre de la contribution à **l'Institut Supérieur des Beaux-Arts**, qui permettra d'assurer la continuité des initiatives menées ces dernières années pour soutenir cet établissement, dont GBM a rejoint la gouvernance en 2024, et qui joue un rôle important en matière de diplômes universitaires en art et communication visuelle, sur le territoire, avec une vraie visibilité au-delà.

SUR LE CAMPUS SANTE, 2026 verra le lancement du pôle de simulation et innovation numérique destiné aux formations santé **NUMERICUM SANTE**. Ces travaux, sous maîtrise d'ouvrage de l'Université, sont soutenus par GBM avec une participation globale à hauteur de **2 M€**, dont **0,4 M€** en 2026.

Dans la logique globale d'une **VILLE-CAMPUS**, élément structurant de sa politique d'attractivité, Grand Besançon Métropole s'est également engagé pour un montant de **2 M€** pour les **rénovations de résidences étudiantes du CROUS** (dont 0,4 M€ en 2026).

Ces deux derniers projets sont également inclus dans le Contrat de Plan 2021-2027.

En parallèle, des crédits de fonctionnement sont prévus (40 K€) afin d'accompagner les projets portés par les associations étudiantes, notamment dans le contexte de précarisation croissante des étudiants.

Autre exemple de coopération avec l'Etat, **le financement de l'aménagement de la 2x2 voies comprise entre « les boulevards » et Beure (RN 57)**, validé en Conseil de Communauté de juin 2024 pour un montant de 19,1 M€, nécessite l'inscription de **3 M€** en 2026.

Dans le domaine des coopérations, on peut également citer les politiques de développement menées, avec l'intégration de **Territoire d'industrie** et la création de l'**association franco-suisse Arc Horloger** pour les savoir-faire UNESCO. Un budget de 112 K€ est également prévu pour l'organisation de la 12^{ème} édition des « **24 Heures du temps** », qui se déroulera les 20 et 21 juin 2026 sous le signe du vintage.



Le **budget annuel « attractivité »** sera reconduit à hauteur de 130 K€ pour 2026. Il permettra la poursuite du développement du guichet numérique et de l'accueil des nouveaux arrivants, l'animation et la promotion du territoire.



L'EFFERVESCENCE : ENCOURAGER L'ENERGIE DES ACTEURS GRANDS BISONTINS

L'effervescence de notre territoire s'appuie sur ses richesses naturelles, culturelles, patrimoniales, économiques, et sur les différents acteurs Grands Bisontins.

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le développement économique a été affirmé comme une priorité majeure pour GBM, s'inscrivant pleinement dans les orientations stratégiques définies par le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Rappelons que GBM contribue annuellement à hauteur de 0,4 M€ au Syndicat Mixte du SCoT.

GBM poursuit son engagement dans la création et l'extension des zones d'activités :

La mise en œuvre du **schéma de priorisation des Zones d'Activités Économiques** de Grand Besançon Métropole, représente plus de **2,7 M€** en 2026 sur l'ensemble des budgets (budget principal pour les zones en maîtrise d'ouvrage déléguée ou budgets annexes lorsque l'aménagement est assuré directement par GBM).

Ces crédits seront dédiés aux études préalables obligatoires, ainsi qu'aux travaux d'aménagement et d'acquisitions, de réseaux, d'espaces publics et d'accessibilité des zones, notamment sur **Marchaux-Chaudefontaine (0,7 M€** dédiés à la concession d'aménagement validée en Conseil de Communauté de décembre 2025), **Saint-Vit Champs Chevaux et Grands Vaubrenots (0,5 M€)**, **Saône Chenu-Blond (0,6 M€)**, **Pouilley-Pelousey /Champs Pusy (0,5 M€)**, **Gennes (0,2 M€)**, **Champagney (0,3 M€)**, **Fontain, Franois, Mamirolle et la zone de l'Echange**.

Sur les zones de la **Nouvelle Ere aux Auxons et TEMIS Santé – Hauts du Chazal**, **0,9 M€** sont inscrits dans le cadre des participations aux concessions.

Concernant le **Syndicat Mixte PSI**, la contribution prévisionnelle de 2026 s'élèverait à **0,2 M€**.

GBM poursuit en parallèle l'**amélioration de l'attractivité des zones d'activités existantes** :

En 2026, **0,7 M€** seront alloués aux études et travaux de requalification, végétalisation et désimperméabilisation des zones existantes, avec trois opérations lancées, sur les **zones de Besançon-Thise-Chalezeule** (travaux engagés en 2025), **Saône et Saint-Vit**.

GBM consacrera également près de **0,9 M€** en investissement et fonctionnement à l'entretien des **pépinières d'entreprises**, la Maison des Microtechniques, qui a fêté ses 20 ans d'activités en 2025, et la pépinière de Palente.

Un peu plus de 200 K€ seront dédiés aux **actions en faveur de l'emploi**, 430 K€ au soutien aux **actions de recherche et d'innovation** (y compris le Fonds Régional d'aide à l'Innovation), et 200 K€ pour le fonds d'intervention économique.

L'augmentation de **capital d'AKTYA** validée en novembre 2025 pour 1,6 M€ nécessite l'inscription de 0,4 M€ en 2026 ; 0,8 M€ ont déjà été versés en 2025 et le solde interviendra en 2027.

EN MATIERE DE CULTURE, SPORT ET TOURISME

Le projet **Grandes Heures Nature**, doté d'un budget confirmé d'environ **0,5 M€**, met en valeur l'offre unique du territoire, reconnu comme une destination de plein air d'excellence. Forte de la réussite de l'édition 2025 avec 19 000 visiteurs et 3 300 participants aux épreuves sportives, la 7^{ème} édition du festival se déroulera sur 4 jours, du 11 au 14 juin 2026.

Des aides aux manifestations sportives en lien avec cette thématique sont également proposées pour 100 K€.



En **matière de sport également**, **253 K€** seront dédiés aux soutiens aux clubs de haut niveau du territoire et aux manifestations sportives.

S'appuyant sur l'ensemble de ces acteurs associatifs et économiques, de nombreux événements sont déjà prévus en 2026 avec notamment : l'organisation du **trophée de France de Cyclocross** en février, la **Classic Grand Besançon** en avril, une manche de la **Coupe du Monde de Para-triathlon à Osselle** en juin 2026, les **Décathlon de la Boucle**, **trail des forts** et **raid Handi-forts** en mai, et **une manche du championnat de France de BMX** en juillet.

Dans la suite des études menées, 2026 verra la réalisation du **parcours VTT pour un montant de 0,5 M€**. Situé sur le site de la Malcombe à Besançon, cet équipement comprendra un parcours d'environ 4 km, proposant plusieurs niveaux de difficulté. Il a pour vocation d'accueillir des manifestations d'envergure, ainsi que des structures de haut niveau en VTT, tout en offrant au grand

public des espaces dédiés à la pratique. Le stade contribuera ainsi à la structuration de l'offre VTT sur le territoire.

GBM assure également l'entretien et la valorisation des circuits pédestres, VTT et Trail pour 40 K€.

Les études liées à l'**extension de la salle Marie Paradis** se poursuivront, en lien avec l'association utilisatrice et avec un portage en cours de définition, qui permettra de conserver l'unité foncière et bâtementaire tout en optimisant le financement.

Le projet de création d'un **nouvel équipement sportif** associant un vélodrome et un espace dédié aux sports en salle sur la partie centrale a été présenté lors du Conseil communautaire de novembre 2025. 200 K€ sont inscrits en 2026 afin de poursuivre les études.

La base de loisirs d'Osselle-Routelle finalisera sa transformation avec **0,7 M€** inscrits au projet de budget 2026. Ce projet aura mobilisé au total 7 M€. La dernière phase permettra notamment, après la finalisation des fouilles archéologiques, l'implantation d'un parcours santé et un itinéraire autour du lac Prost. En parallèle, 373 K€ seront destinés à la gestion de l'équipement.

En matière touristique, 195 K€ sont prévus pour la gestion des ports fluviaux d'agglomération et 100 K€ pour le dispositif de soutien aux hébergements touristiques et de plein air.

En matière culturelle, GBM consacrera plus de 150 K€ au dispositif d'aides aux manifestations, avec notamment le soutien aux différents festivals existants du territoire, en légère augmentation en 2026 permettant d'inclure de nouvelles manifestations.

Parallèlement, GBM porte directement des manifestations culturelles, comme **Livres dans la Boucle**, qui accueille de nombreux auteurs et 30 000 visiteurs chaque année, et qui se prépare pour une **11ème édition en septembre 2026**, mais également les **Mardis des Rives**, bénéficiant en 2026 d'un budget total stable de **0,6 M€**.

GBM soutient l'**Office du Tourisme et des Congrès**, en coordination avec la Ville de Besançon, à hauteur de 500 K€ /an. La taxe de séjour, affectée au développement touristique du territoire est prévue à hauteur de 800 K€, comme en 2025.

Autre partenaire proche et actif dans ce domaine, le **Syndicat Mixte de Micropolis** pour lequel GBM consacre un budget en 2026 de près de 84 K€ en fonctionnement et en investissement.

Le **développement des Congrès** est aussi un outil de rayonnement du territoire qui permet de soutenir l'activité tout au long de l'année.

Différents événements sont déjà programmés en 2026, à l'exemple de l'assemblée générale de l'Union Nationale des Associations Familiales qui se déroulera les 20 et 21 juin 2026 à Besançon. A noter qu'en 80 ans, cet événement n'avait jamais été organisé dans le Doubs. Il rassemblera à Besançon les UDAF de métropole et d'outre-mer.

En matière d'accueil touristique, la **réhabilitation complète du camping de Besançon Chalezeule**, pour laquelle GBM a déjà investi 1,5 M€, sera finalisée en 2026, avec près de **0,5 M€**.

Le soutien de GBM au fonctionnement de la **Citadelle**, qui a fêté ses 350 ans en 2025, représente une enveloppe de **0,2 M€**. Il s'agit de conforter le rôle stratégique de la Citadelle, tant dans sa programmation culturelle que dans son attractivité touristique pour le territoire.

Ajoutons que GBM soutient également la restauration annuelle des **fortifications de Vauban**, pour près de 80 K€ par an.

GBM contribue, au même titre, au fonctionnement du **Musée des Maisons Comtoises**, avec le Conseil Départemental, pour près de **0,5 M€**. La contribution 2026 est prévue à l'identique à celle versée en 2025 dans le projet de budget.

Les dépenses du **Conservatoire à Rayonnement Régional** s'élèvent à 0,8 M€ (hors ressources humaines qui représentent plus de 6 M€) : elles sont consacrées à la mise en œuvre des actions pédagogiques et culturelles (0,2 M€), à l'acquisition d'instruments (0,1 M€) et à l'entretien du bâtiment (fonctionnement et investissement) pour 0,3 M€ nets.

Il est adossé au réseau **d'enseignement musical** pour lequel GBM contribue par ailleurs à hauteur de **0,5 M€**.



DES TRANSITIONS DU TERRITOIRE GRAND-BISONTIN, BIEN COMMUN DE CHACUN, CONDUITES AVEC ET POUR TOUS

Impulser, accompagner, faire preuve d'exemplarité, tels sont les enjeux des transitions à conduire avec et pour tous les acteurs du territoire grand bisontin, un bien commun à préserver.

ACCOMPAGNER LA DECARBONATION DES MOBILITES

Le **Plan de Déplacements Métropolitain (PDM)**, révisé en juin 2024, constitue un cadre stratégique essentiel pour articuler de manière cohérente les enjeux de mobilité sur le territoire.

Grand Besançon Métropole a accentué progressivement son effort pour la réalisation des itinéraires cyclables et y consacre 3 M€ par an depuis 2021.

Pour 2026, est notamment prévue la réalisation de plusieurs liaisons, dont Saône - Montfaucon – 2ème phase, Pirey - Pouilley les Vignes – Pelousey (tronçon Tilleroyes-Croppet et entrée de Pirey), Thise RD 218, Dannemarie - Vellesmes Essarts, Beure – Arguel, Rue de la Faucine à Saint-Vit, Roche lez Beaupré et sur Besançon, la poursuite de la rue de Dole, Avenue de Montjoux – Chaillot, et Rue Lafayette.

30 K€ sont prévus pour le dispositif d'aide à l'acquisition des VAE destiné aux particuliers et prolongé jusqu'au 30 juin 2026.

2026 verra également la poursuite du déploiement des **équipements cyclables**, notamment pour l'acquisition de box à vélos sécurisés, ainsi que la poursuite du déploiement de la signalétique et du jalonnement en fonction des itinéraires réalisés pour **0,3 M€**. Un box à vélos de 40 places sera notamment réalisé à la Gare Viotte.

Depuis la révision du Plan de Mobilité approuvée en juin 2025, une enveloppe de 1,5 M€ par an est spécifiquement dédiée à l'aménagement et la modification de parkings de co-voiturage (PEM de Montferrand le Château), d'aires de retournement (Avanne-Aveney, Montferrand le Château, Pouilley les Vignes, Mérey-Vieille et Nancray), à la réalisation de Pôles d'Échanges Multimodaux (avec la finalisation de celui de Montferrand le Château), mais aussi à l'organisation des mobilités autour des centralités de bassin (Roche-lez-Beaupré et Saint-Vit).

Toujours dans ce cadre, des crédits seront destinés à la mise en œuvre de la charte de **logistique urbaine**, aux travaux de réfection des trottoirs liés au **plan piéton** et à la pose d'enrobé phonique dans le cadre du **plan bruit**.

De même, **l'enfouissement des réseaux secs** (prévu pour 150 K€ au-delà des travaux prévus dans les opérations de requalification) permet une amélioration de la qualité paysagère.

Dans le domaine des **transports en commun**, la Concession de Service Public pour la gestion et l'exploitation du service public de transport de voyageurs urbain et des services de mobilité du réseau Ginko a été renouvelée en 2025. Grand Besançon continue **le développement et l'optimisation de son réseau**.



L'acquisition de nouvelles rames de tramway se poursuit, avec **8 M€** proposés en 2026.

L'automne 2025 a vu la mise en circulation progressive des 5 nouvelles rames longues de 33 mètres et pouvant accueillir jusqu'à 201 passagers. Trois rames supplémentaires rejoindront la flotte en 2026 et les travaux de **création du 4^{ème} terminus sur le secteur Brulard**, engagés en 2025, permettront d'améliorer les cadences avec une rame toutes les 3 à 4 minutes sur le tronçon Brulard-Micaud.

En parallèle, GBM poursuit la transition énergétique de son réseau de transport avec l'essai en cours de deux nouveaux bus électriques. A ce titre, une enveloppe de **4 M€** est inscrite pour le **renouvellement du parc de bus et l'acquisition de matériel embarqué**.



GBM consacre sur son budget principal **15,8 M€, soit 12 % des dépenses de fonctionnement, à l'équilibre du Budget Transports**. Cette subvention est en hausse de 2,5 %, soit + 386 K€, par rapport à 2025, dans le cadre du pacte de soutenabilité inchangé en 2026.

IMPULSER L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET FAIRE PREUVE D'EXEMPLARITE

Depuis le 1^{er} janvier 2025, GBM est engagé dans un **Pacte territorial France Renov'** avec l'Anah pour le cofinancement des guichets uniques pour l'information liée à la rénovation énergétique et à l'adaptation des logements. Une convention a été signée avec la Maison de l'Habitat du Doubs pour la période 2025-2027 avec l'inscription de crédits à hauteur de 290 K€/an, avec un financement de l'Anah.

Ce choix s'inscrit en pleine cohérence avec l'effort spécifique et pluriannuel décidé en 2023 dans le cadre du Plan Local d'Habitat, pour accélérer la **rénovation énergétique des logements**, avec un objectif ambitieux de **réhabilitation de 270 logements par an**, pour lutter contre les passoires thermiques et la précarité énergétique sur le logement social comme sur le logement privé.

Le projet de réhabilitation et de **rénovation énergétique de la City** (bâtiment BB3) illustre l'engagement de GBM pour adapter son propre patrimoine immobilier aux exigences actuelles de performance, de sobriété et d'usages, tout en affirmant durablement la présence de l'intercommunalité sur le site. Il repose sur une démarche partenariale associant acteurs publics et privés, dont Territoire 25 et Aktya. L'engagement des travaux nécessite l'inscription de **3,2 M€** en 2026. La fin de l'année 2026 sera marquée par le déménagement des services de GBM du BB3 au BB5, qui sera loué temporairement pendant la durée des travaux.

Les travaux d'extension de réseaux structurants de chauffage urbain se poursuivent avec les tranches 2 « zones Polygone vers la Boucle » et 3 « zones Bouloie-Mallarmé-Montrapon ». En parallèle, une chaufferie sera réalisée sur « Grette-Brulard-Polygone » et un partenariat lancé avec l'Université Marie et Louis Pasteur pour la transformation de leur chaufferie gaz en chaufferie appoint-secours.



Ce sont ainsi près de **10,5 M€ de crédits prévus pour ce projet en 2026 à ce stade des OB sur le budget annexe chauffage urbain**.

Parallèlement, dans le cadre du schéma directeur du chauffage urbain, des études seront lancées pour identifier les potentiels de développement de nouveaux **réseaux de chaleur dans les communes de GBM** : 190 K€ sont prévus dans ce cadre.

Pour soutenir le développement durable du territoire, un programme global destiné au **développement des énergies renouvelables** et doté de près de **0,9 M€** sera dédié à la mise en œuvre du **troisième Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) du Grand Besançon**, qui vise à améliorer la qualité de vie pour l'ensemble des habitants et à fédérer autour de la transition écologique.

Ces crédits incluent l'installation **d'ombrières photovoltaïques sur les parkings** : deux nouveaux projets seront étudiés après celui, engagé, de Miserey-Salines, **la prise de capital par GBM dans des sociétés**, notamment dans le projet d'unités de méthanisation, **et la réalisation d'études et d'audits sur les énergies renouvelables**.

Pas moins de 122 K€ sont par ailleurs destinés aux actions d'animation, de sensibilisation et d'accompagnement des démarches autour du Climat.

Les premiers financements liés au **Contrat de Chaleur Renouvelable Territorial (CCRT)** en partenariat avec l'ADEME, vont intervenir. Ils concernent les communes de Montfaucon et Besançon. En 2026, **150 K€** sont inscrits en crédits de paiement sur les 3 M€ prévus dans ce fonds, qui transite par GBM de manière à optimiser les financements à obtenir par l'ensemble des porteurs de projets sur le territoire.

En matière de gestion des Déchets, GBM a prévu un budget de près de **33,1 M€ en 2026**, avec notamment la poursuite du projet de Système de Détection des Erreurs de tri et l'exploitation des informations afin de sensibiliser les usagers, l'installation de Points d'Apport Volontaire et le travail de suppression des « marches-arrière ».

La préservation des ressources est également un enjeu pour les services de l'Eau et de l'Assainissement, budgets qui représentent à eux deux près de 49 M€, ainsi que dans la gestion des eaux pluviales, qui mobilisera près de 2,3 M€ en 2026.

GBM gère l'eau et l'assainissement du territoire depuis 2018, en s'appuyant, depuis 2020, sur un schéma directeur des ressources en eau potable, qui prévoit un grand plan d'actions et d'investissements. **A noter que plus de 107 M€ ont été investis depuis 2018 dans ce domaine, contribuant ainsi à une amélioration globale des équipements et de la qualité de l'eau.**

Les crédits relatifs à la **Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations**, à hauteur de 0,6 M€, s'inscrivent dans la continuité des exercices précédents et des décisions engagées avec 3 syndicats auxquels GBM a confié tout ou partie de sa compétence. Ils sont financés par la taxe GeMAPI, qui reste stable, en complément de l'attribution de compensation des communes.

Grand Besançon affirme toujours son rôle moteur dans le développement de la production locale et la promotion des circuits courts, en cohérence avec les objectifs de son **Plan Alimentaire Territorial (PAT)**.

Cette stratégie porte les objectifs de soutien à une agriculture durable et de proximité, tout en renforçant l'autonomie alimentaire du territoire. 0,1 M€ y seront dédiés, notamment au travers de la pépinière maraîchère, qui favorise l'émergence d'exploitations, et contribue à dynamiser le tissu local.

Par ailleurs, le **Fonds Climat** à destination des communes du Grand Besançon disposera comme les années précédentes de **400 K€** afin de favoriser une approche plus globale de l'aménagement du territoire, tout en garantissant l'équité entre les communes grâce à l'application de taux progressifs de participation en fonction de chaque situation financière, actualisés en décembre 2025.

A noter que le rapport annuel de Développement Durable est consultable sur le site de grandbesancon.fr, la délibération correspondante du 26/06/2025 étant jointe en annexe du présent rapport. Ce rapport rend compte de l'impact sur le développement durable de l'organisation et des modalités de fonctionnement de la collectivité, ainsi que des politiques qu'elle mène en cette matière sur son territoire et sur les orientations et programmes de nature à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable.



**UNE COHESION SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE ET POUR LES GRANDS
BISONTINS, TERRITORIALE ENTRE ET POUR LES COMMUNES**

La cohésion territoriale est définie dans les principaux schémas dédiés que sont les SCoT, le PLH, et le PLUi, dont le projet a été récemment arrêté par le Conseil communautaire. Pour la définition de cet aménagement stratégique du territoire, GBM consacre plus de 1,1 M€, en contributions au Syndicat Mixte de SCoT, à l'AUDAB et à la mise en place du PLUi et du futur Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV).

LA POLITIQUE DE L'HABITAT ET LE CONTRAT DE VILLE

GBM consacrera **près de 12 M€ en 2026 (investissement et fonctionnement) à sa politique d'Habitat** qui englobe le **Plan Local de l'Habitat** et le **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine**.

Le **Plan Local de l'Habitat** (ancien et nouveau dispositifs), sera doté au total de **2,5 M€ de crédits de paiement en 2026**.

A cela s'ajoute le dispositif d'**Aides à la pierre de l'Etat** pour **4,1 M€** qui intègre le changement de délégation depuis le 1^{er} janvier 2025 avec le transfert des activités d'instruction et de contrôles des demandes d'aides à GBM.

Le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Planoise se poursuivra avec 3,8 M€ prévus en 2026. Ils viendront s'ajouter aux 9,8 M€ déjà réalisés, sur un programme global de près de 24,2 M€.

« **Le Numérique** », dont la première pierre a été posée en août dernier avec une livraison prévisionnelle en 2027, est inscrit au projet de budget 2026 à hauteur de 2 M€, destinés au solde de l'acquisition du rez-de-chaussée.

1,2 M€ sont prévus pour la **reconstitution de l'offre et la résidentialisation** et 0,6 M€ **pour les aménagements d'ensemble**, avec notamment l'engagement des travaux de voirie rue Van Gogh et rue de Dijon.



Concernant le **Contrat de Ville**, ce sont près de **400 K€ qui sont réservés pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville**. Il s'agit, en accompagnant les partenaires associatifs, notamment, dans leurs actions au quotidien, de porter **une approche territoriale la plus adaptée à chaque quartier, en ayant également une approche multi-thématiques** (sport, santé, culture, commerce...).

Sur le quartier Palente-Orchamps, l'étude socio-urbaine a permis de faire émerger des pistes de transformation du quartier prioritaire de court, moyen et long termes. Les travaux de **réhabilitation de la rue Gounod**, soutenus par la Dotation Politique de la Ville, sont en cours, avec la mise en place d'un cheminement sécurisé et végétalisé, destiné aux piétons et aux vélos.

LA COHESION TERRITORIALE PORTEE PAR L'ESPRIT COMMUNAUTAIRE

Un aménagement du territoire équilibré et sécurisé constitue un levier majeur de cohésion : garantir à chacun un niveau d'équipements et de qualité cohérent, quelle que soit la taille de la commune, organiser une présence de proximité des services communautaires et en assurer l'accès à tous contribuent très concrètement à construire et renforcer le sentiment d'appartenance collective.

• La Voirie, outil de la proximité et de la cohésion.

En 2026, ce sont près de 14,9 M€ qui seront dédiés en investissement au renouvellement et à la requalification de la voirie, aux ouvrages d'art, ainsi qu'à l'éclairage public. Le détail des programmes prévisionnels de travaux a fait l'objet d'une présentation en Conseil de Communauté.

Sur cette somme, ce ne sont **pas moins de 7,1 M€ qui sont nécessaires au Gros Entretien Renouvellement (GER)**, qui correspond à l'entretien indispensable de la voirie, preuve de l'ampleur du patrimoine dont GBM a désormais la charge.

Le budget consacré à la **requalification de voirie** représente **plus de 6,2 M€, auquel s'ajoute le programme relevant de l'affectation du produit des amendes de police**, pour **1,6 M€ au total**.

Ces budgets sont issus des Attributions de Compensation calculées au moment du transfert de compétences et que GBM a été amené à compléter sur ses fonds propres.

Depuis 2020, ce sont, tous secteurs confondus, pas moins de 9,5 M€ qui ont été ajoutés, principalement pour l'entretien des ouvrages d'art et la modernisation de l'éclairage public.

Par ailleurs, 1,1 M€ par an sont venus compléter ces budgets, avec un financement initial qui devait être intégral avec la part de taxe d'aménagement conservée par GBM dans le cadre de l'accord de répartition avec les communes.

La baisse importante des produits de taxe d'aménagement perçus notamment liée au changement de mode de versement et aux délais de mise en recouvrement au niveau national, a impliqué **un différentiel net, entre les recettes et les dépenses, supporté par GBM, de 2,6 M€ depuis 4 ans (dont 0,8 M€ en 2025, GBM ayant conservé un peu moins de 300 K€ en poursuivant son effort de financement de 1,1 M€ au titre de la Voirie).**

C'est donc à ce stade plus de 12 M€ d'investissement que GBM a injecté sur ses fonds propres pour la qualité des voiries, la sécurité indispensable des ouvrages d'art, la sobriété de l'éclairage public.

La poursuite de ces efforts spécifiques sera un choix à effectuer sur les années à venir, en parallèle d'une réflexion sur leur financement.

En matière de problématiques réglementaires et de sécurité, la solidarité se poursuit en 2026 avec **400 K€** inscrits pour répondre aux **obligations réglementaires liées à la recherche d'amiante**, et par mesure de sécurité pour les usagers à **l'entretien des espaces partagés sur le tracé du tramway**, qui présentent des désordres importants. Depuis 2024, plus de 1,2 M€ ont été dédiés à ces problématiques.

En matière d'ouvrages d'art également, la reconstruction de la **passerelle modes doux Jean Abisse aux Prés de Vaux**, en parallèle de sa déconstruction par la Ville de Besançon, nécessite l'inscription de **2 M€**.

Les dépenses de **fonctionnement liées à l'entretien de la voirie**, représentent près de 4,6 M€.

- **La politique d'accueil des gens du voyage.**

Au total, plus de 1,1 M€ seront alloués en 2026 (investissement et fonctionnement) pour la politique d'accueil des gens du voyage.

La construction de **terrains familiaux** se poursuit en 2026 (0,5 M€) avec le lancement de celui d'Ecole-Valentin et le solde de la participation pour le logement (Prêt Locatif Aidé d'Intégration adapté) sur la commune de Franois. Divers travaux de mise aux normes, ainsi que la poursuite du projet d'aménagement de l'aire de très grand passage à Chemaudin-et-Vaux sont également prévus pour 0,2 M€.

- **Les solidarités**

Le plan d'**extension des cimetières**, validé lors du Conseil de Communauté du 31 mars 2022 se poursuit avec une inscription de **1 M€** en 2026.

Ces crédits seront destinés aux opérations engagées, notamment sur Avanne-Aveney et le cimetière Saint Claude à Besançon et le lancement des études pour ceux de Franois et Noironte.

Près de 1,5 M€ ont déjà été engagés sur ce programme global de 3,7 M€.

Autre exemple d'outil support pour l'activation des solidarités, le **Contrat Local de Santé** adopté en décembre 2024, avec une attention particulière à **l'adaptation du territoire au vieillissement de la population et au défi climatique**.

Des partenariats ont été noués, notamment avec le CHRU, mais aussi l'ATMO ou encore le Pôle de Gériatrie Bourgogne-Franche-Comté, avec par exemple 21 K€ dédiés en 2026 sur la base d'un programme d'actions amplifié et de l'accueil d'événement comme « Opportunité seniors » en 2026.

• L'accompagnement des communes

Les dispositifs d'accompagnement des communes s'inscrivent dans la durée et comprennent notamment :

- **la Dotation de Solidarité Communautaire** versée aux communes, qui représente près de 4,7 M€ au projet de Budget ;
- **le dispositif d'Aide aux Communes**, désormais adopté par l'ensemble des communes de GBM, et son offre de services. Il permet, par exemple, de bénéficier d'un pool de remplacement pour les secrétaires de mairie, de réaliser des études d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour leurs projets, de disposer d'un outil de prospective financière, ou encore d'accéder à des groupements de commande. Ces initiatives renforcent la mutualisation des ressources et des compétences, tout en apportant des solutions de proximité adaptées aux besoins locaux. Les dépenses liées, hors frais de personnel, représentent plus de 90 K€ ;
- **le fonds de soutien** destiné à accompagner les communes investissant dans des **équipements publics de rayonnement sur le bassin de vie**, avec une enveloppe de **1 M€** prévue pour 2026. A ce jour, 1,5 M€ ont déjà été attribués aux communes de Pirey, Vaire, Saint-Vit, Cussey sur l'Ognon, Osselle-Routelle, Montfaucon, Novillars, Pouilley-Français, Pouilley-les-Vignes et Besançon ;
- **le fonds Climat** déjà évoqué.

La **modulation des fonds de concours** de GBM aux communes ou des communes à GBM (Voirie), décidée en 2021 et actualisée tous les 2 ans a également contribué à la cohésion, en tenant compte de la situation financière de chaque commune de manière individualisée. C'est donc un instrument de péréquation à l'intérieur du territoire, et cela constitue un point d'appui de la solidarité communautaire.

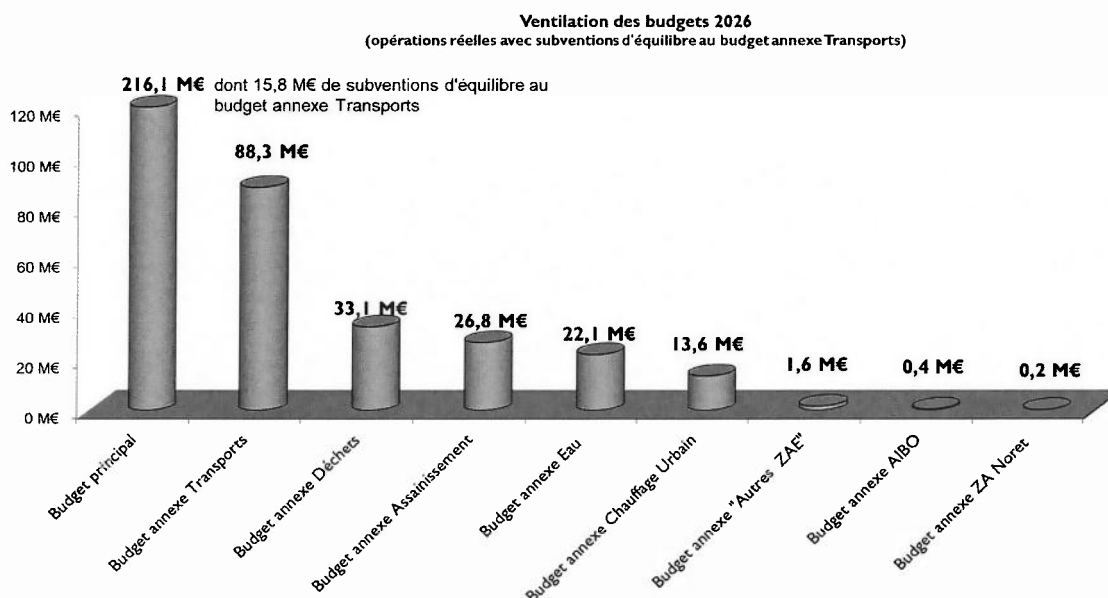
La **contribution au Service Départemental de Secours et d'Incendie** acquittée par GBM constitue également un facteur de solidarité et de cohésion territoriale, en matière de services : elle représente au projet de Budget 2026, 10,2 M€, en évolution de + 196 K€ par rapport à 2025.

II. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 DE GRAND BESANÇON METROPOLE

A / LE BUDGET CONSOLIDE : 386,3 M€ (CONTRE 382,6 M€ AU BP 2025)

Les dépenses réelles consolidées tous budgets cumulés s'établiraient à 402,1 M€ pour 2026 (hors reprise des résultats 2025 sur les budgets annexes), soit 386,3 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe Transports.

Pour mémoire, le BP 2025 représentait 398 M€ au total, soit 382,6 M€ hors subvention d'équilibre au budget annexe Transports.



Sur ce total de 402,1 M€ :

- 257,8 M€ (contre 254,1 M€ au BP 2025) correspondent à des dépenses de fonctionnement, dont 15,8 M€ de subvention d'équilibre au budget annexe Transports.

Le budget principal est prévu au stade des Orientations Budgétaires en accroissement de + 3,4 M€ et les budgets annexes seraient en augmentation de + 0,3 M€, avec des évolutions principalement sur les Transports, les Déchets, l'Eau, l'Assainissement, le Chauffage Urbain et les autres ZAE.

- 144,3 M€ (contre 143,9 M€ en 2025) portent sur les dépenses d'investissement, dont 128 M€ pour les seules dépenses d'équipement (en stabilité par rapport à 2025).

Cette évolution sur les budgets annexes s'explique essentiellement par l'achèvement du cycle d'équipement, notamment au titre de l'acquisition des nouvelles rames de tramway sur le budget Transports, en parallèle d'une hausse de + 3,2 M€ sur le budget principal, + 2,8 M€ sur le budget Chauffage Urbain, + 2 M€ sur le budget Eau et + 0,7 M€ sur le budget Déchets.

Comme l'année précédente, les résultats seront repris par anticipation sur les budgets annexes. Compte tenu de la clôture encore en cours à la date d'écriture du présent rapport (notamment du fait de la journée complémentaire), et dans l'objectif d'une présentation

centrée sur les besoins au titre de 2026, la présentation des budgets annexes est réalisée hors résultats n-1 et hors financement des reports.

Des ajustements interviendront dans ce cadre après les Orientations Budgétaires et pour le Budget primitif, en dépenses et en recettes, notamment s'agissant du besoin d'emprunt.

LE BUDGET DE GBM PAR GRANDS DOMAINES D'INTERVENTION :

Tous budgets confondus, en fonctionnement et investissement, les dépenses du projet de Budget 2026 se répartissent comme suit par grands domaines d'intervention et politiques publiques (à partir des fonctions budgétaires), reconstituées sur 100 €, avec en parallèle les montants totaux aboutissant au budget de 386,3 M€ hors subvention d'équilibre au budget Transports :



B / LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES

1. LE BUDGET PRINCIPAL

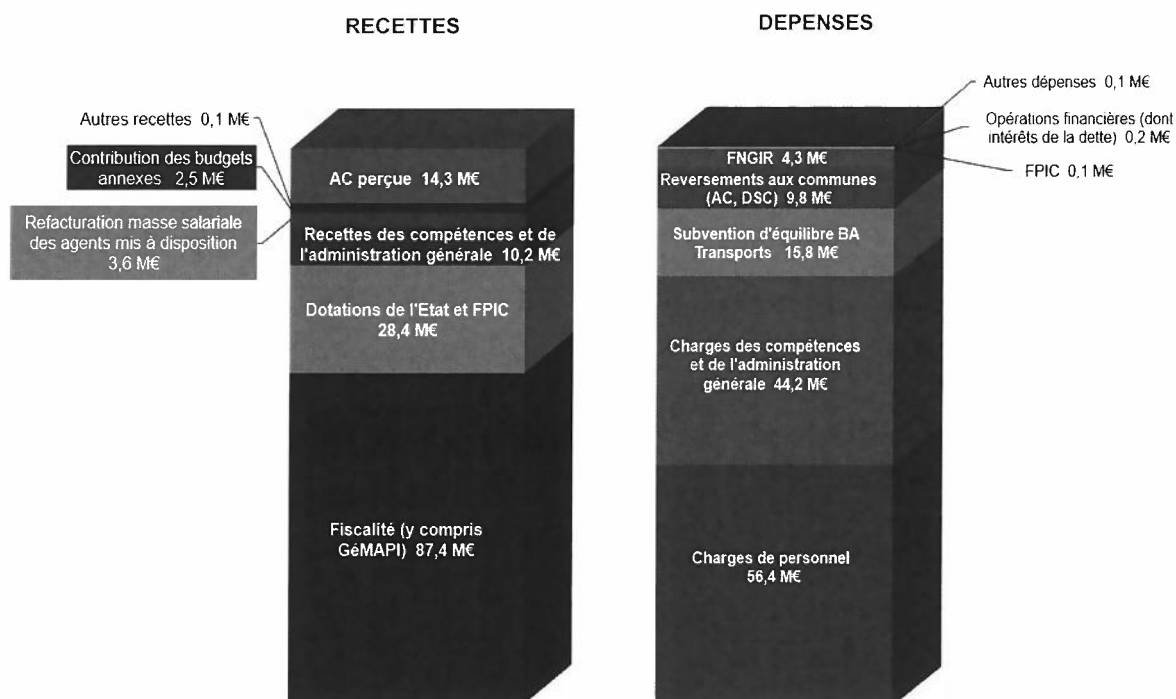
Au stade des Orientations Budgétaires de Grand Besançon Métropole, le projet de budget principal en dépenses s'élève à 216,1 M€ et se compose de :

- 130,9 M€ en fonctionnement, soit 61 %,
- 85,1 M€ en investissement, soit 39 %.

Le budget au stade des Orientations Budgétaires évolue de près de 6,6 M€ par rapport au BP 2025, soit + 3,4 M€ (+ 2,7 %) sur la section de fonctionnement et de + 3,1 M€ (+ 3,8 %) sur la section d'investissement.

Le projet de Budget principal est construit sans reprise anticipée du résultat de l'exercice 2025, qui sera affecté en Décision Modificative, pour coïncider avec la révision du PPIF pour sa partie investissement et l'actualisation de la capacité à investir sur ce budget.

a) La section de fonctionnement



→ Les recettes de fonctionnement (146,5 M€)

Les recettes de fonctionnement progresseraient de + 2,3 M€ par rapport au BP 2025, soit + 1,6 %, ce qui représente une évolution faible au regard de la moyenne des exercices précédents, en lien notamment avec la légère baisse du produit de TVA et une actualisation forfaitaire modérée des bases fiscales pour 2026.

• **Le produit de fiscalité 2026 est prévu à 87,4 M€, y compris la taxe GEMAPI.**

Il représente près de 60 % des recettes de fonctionnement et est estimé en hausse de 1,3 M€ par rapport au BP 2025. Hors taxe GEMAPI qui reste stable, l'évolution du produit fiscal est de +1,6 %. Les fractions de TVA en remplacement de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la CVAE, qui constituent près de 57,3 % du produit fiscal, sont respectivement prévues à hauteur de 35,2 M€ et 15 M€, avec **une évolution en baisse**, hors part fixe de la CVAE qui est figée (14,3 M€), **de - 0,3 %** par rapport au montant perçu au titre de l'année 2025 (lui-même gelé par rapport à 2024 dans le cadre de la Loi de Finances), conformément à l'évolution nationale du produit de TVA en 2025.

A noter que la prévision de TVA fait toutefois apparaître une légère hausse de 116 K€ par rapport au BP 2025, du fait de corrections positives intervenues en Décision modificative en cours d'année.

Cette baisse de la TVA perçue par GBM correspond à la diminution de la TVA au niveau national en 2025 (le mode de calcul de notre fraction de TVA étant désormais sur la base de la TVA N-1, et non plus sur l'évolution de l'année N) et n'est donc pas liée à l'impact éventuel de la Loi de Finances pour 2026.

Cette atonie du produit de TVA pour la deuxième année consécutive, qui représente plus de 50 M€, soit un peu plus d'un tiers des recettes de fonctionnement de GBM, pèse de manière conséquente sur la dynamique de nos recettes.

Les autres recettes fiscales sont prévues en augmentation pour un total de + 1,2 M€ par rapport au BP 2025, intégrant une revalorisation nationale forfaitaire des bases de 0,8 %, contre 1,7% en 2025, pour les locaux d'habitation et les locaux industriels (correspondant à l'Indice des Prix à la Consommation Harmonisé de novembre 2024 à novembre 2025), une revalorisation moyenne des tarifs d'évaluation des locaux professionnels de 0,9 %, ainsi qu'une évolution physique moyenne telle que constatées les années précédentes.

Ces évolutions forfaitaires des bases sont en deçà de l'inflation prévisionnelle 2026 (prévue entre 1,3 % et 1,5%).

La Cotisation Foncière des Entreprises, qui représente 29 % des recettes fiscales, est ainsi estimée à 25,2 M€, les Taxes Foncières à 5,1 M€, la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) à 1 M€, la TASCOM à 4,2 M€ et les IFER à 1,2 M€.

• **L'ensemble des dotations et compensations de l'Etat est estimé à 28,4 M€ (y compris le FPIC).**

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) s'établirait à 18,3 M€, en hausse de + 0,8 % (+ 146 K€) par rapport au BP 2025.

Le projet de Budget prévoit ainsi une augmentation de la Dotation d'Intercommunalité liée à la hausse de son enveloppe nationale et, en parallèle, un écrêtement de la Dotation de Compensation. Ces mouvements contraires, réguliers depuis plusieurs années, n'avaient pas été remis en cause dans le projet initial de Loi de Finances.

Le montant prévisionnel des **compensations fiscales** est estimé à 6,5 M€, soit + 1,1 M€ par rapport au BP 2025 comprenant, indépendamment de la Loi de Finances 2026, les allocations compensatrices liées à l'abattement de moitié des bases de taxe foncière et de CFE des locaux

industriels, pour 5,2 M€ (soit 80 % des compensations fiscales) et la compensation versée depuis fin 2025 au titre du recentrage de la THRS sur les seuls locaux meublés d'habitation (+ 246 K€), avec une baisse du produit fiscal lié.

Il convient de souligner que le projet initial de Loi de Finances déposé par le Gouvernement prévoyait une minoration de 25 % des allocations compensatrices pour les locaux industriels, ce qui représentait pour GBM une perte de 1,3 M€ dès 2026.

En l'absence de texte définitif, et avec un allègement de cette minoration proposée par le Sénat (baisse ramenée à - 19,3 %) à la date d'écriture du rapport, cette perte potentielle n'a pas pu être intégrée.

La recette du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC), avec une hypothèse de maintien de l'éligibilité de GBM au dispositif est attendue à hauteur de 2,5 M€. Cette recette prévisionnelle est quasi identique au montant notifié en 2025. Depuis 2019, la Communauté Urbaine était en limite du seuil d'éligibilité, puis s'en est éloignée progressivement (687^{ème} sur 745 en 2025), ce qui permet d'envisager un versement constant pour 2026. **Pour rappel, 60 % des EPCI de métropole sont éligibles au FPIC.**

A noter qu'une contribution est également prévue à hauteur de 120 K€ au titre du FPIC, avec d'autres critères pris en compte pour cette dernière.

L'enveloppe nationale du **Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP)** est quant à elle prévue en baisse de - 23 %, avec un impact plus ou moins marqué selon les départements. Pour GBM, la baisse attendue représenterait environ - 15 %, soit une recette prévisionnelle de 0,9 M€ (contre 1,1 M€ en 2025).

- **La contribution des budgets annexes au budget principal s'élève à 2,5 M€.**

- **Les recettes des compétences et de l'administration générale s'établissent à 10,2 M€.**

Elles regroupent les revenus des immeubles, les droits de stationnement et les redevances d'occupation du domaine public, les subventions de partenaires (pour le fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional, l'organisation d'événements comme le Salon littéraire, etc.), la taxe de séjour, les recettes issues des Autorisations du Droit des Sols, ainsi que diverses recettes d'exploitation, notamment les entrées de la base de loisirs d'Osselle ou encore les inscriptions au Conservatoire.

Parmi ces recettes, **les droits de stationnement dans les parkings en ouvrages** sont attendus à hauteur de **4,5 M€**, en stabilité par rapport à 2025. **La taxe de séjour** est prévue elle-aussi au même niveau qu'au BP 2025, soit **0,8 M€**.

- **Les recettes de refacturation liées aux agents mis à disposition s'élèveraient à 3,6 M€.**

Elles proviennent notamment de la part du CCAS pour les prestations des services mutualisés (services communs), des associations (Comité des Œuvres Sociales, ATMO...), des syndicats (SMABLV, SMSCoT, SMPSI, PMCF, SM Lumière...), de l'aide apportée aux communes, ainsi que des remboursements des charges de personnel mis à disposition de Loge.GBM.

- **L'attribution de compensation reçue représente 14,3 M€ en recettes.**

Ce montant correspond aux transferts nets de compétences et au coût des services communs définis par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT), avec l'actualisation de la clé de répartition pour 2026. Il intègre également le coût du service Autorisations du Droit des Sols et la variation des emprunts (pour la partie intérêts) afférents à la voirie pour les communes concernées.

→ **Les dépenses de fonctionnement (130,9 M€)**

Les dépenses de fonctionnement seraient en augmentation de + 3,4 M€, soit + 2,7 %.

- **Les dépenses de personnel** représentent globalement **56,4 M€** et se composent des effectifs propres de GBM (55,8 M€), en hausse de 3,9 % par rapport à 2025, et de la refacturation de personnel mis à disposition par la Ville de Besançon (0,6 M€).

L'évolution des dépenses de personnel intègre la deuxième hausse de 3 points des cotisations CNRACL sur 2026 (+ 0,7 M€), cumulative sur 4 ans jusqu'en 2028, la mise en place de la participation employeur à la complémentaire Santé (prévue à + 122 K€), les créations d'emplois décidées sur 2025 impactant en année pleine l'année 2026, le transfert de compétences lié au service des Archives à GBM (avec un remboursement de la Ville de 50 %), le Glissement Vieillesse Technicité (avancements d'échelons et de grades), l'augmentation prévisionnelle du SMIC et l'accroissement du Versement Mobilité à GBM et l'introduction du Versement Mobilité Régional et Rural par la Région Bourgogne-Franche-Comté (+ 100 K€ au total).

- **La contribution au SDIS s'élève à 10,2 M€**, en hausse de + 2 % par rapport à 2025 (+ 0,2 M€), et constitue près de 8 % de nos dépenses de fonctionnement.

- **La contribution du budget principal au budget annexe Transports (15,8 M€) progresse de 2,5 %, soit + 0,4 M€ par rapport à 2025.**

- **Les autres dépenses de fonctionnement des compétences s'élèveraient à 34 M€, soit une évolution de + 2,6 % en moyenne, avec des évolutions différenciées selon les postes :**

- ✓ Les dépenses d'énergie (2,3 M€), incluant le remboursement de l'éclairage public au titre de l'année N-1, sont en légère augmentation (+ 0,1 M€), en lien avec les tarifs et le renouvellement de contrat sur l'éclairage public périurbain.
 - ✓ Le poste des « assurances » s'élève à 0,6 M€ (en stabilité par rapport à 2025).
 - ✓ Les autres dépenses de fonctionnement (31 M€) visent à participer au déploiement des politiques communautaires dédiées, centrées notamment sur l'accompagnement du personnel, l'amélioration du service rendu, la prise en compte de l'augmentation des obligations réglementaires, mais également le soutien des manifestations sur le territoire et l'animation en termes culturel et sportif. Elles évoluent de 2,3%.
- Les principales dépenses ont été détaillées dans la partie consacrée aux projets.

- **Les reversements aux communes (9,7 M€)** comprennent l'Attribution de Compensation (AC) en dépenses pour 5 M€ intégrant les transferts et mutualisations, conformément à la CLECT, et la Dotation de Solidarité Communautaire pour 4,7 M€.

- **Le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR)** est prévu à montant constant, soit **4,3 M€**, et la **contribution au FPIC** est estimée à **120 K€**.

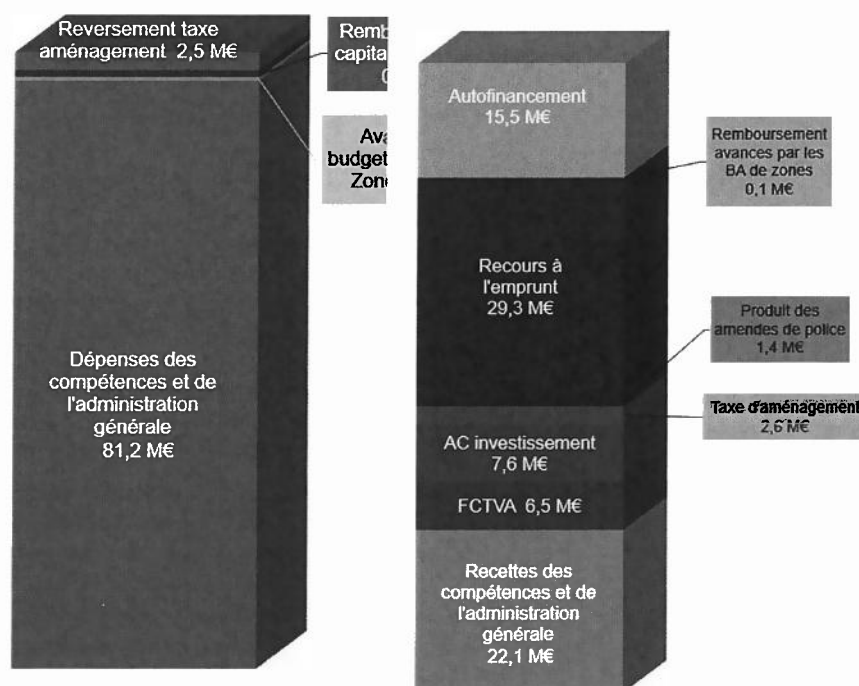
- **Les frais financiers** sont établis à hauteur de **227 K€**, en diminution de 90 K€ par rapport à 2025.

Au stade des Orientations Budgétaires, l'épargne de gestion représenterait près de 16 M€, et l'épargne nette de l'ordre de 15 M€, en diminution de 1,2 M€, soit - 7 % par rapport au BP 2025, du fait d'un tassement de l'évolution des recettes en parallèle d'une dynamique maintenue sur les dépenses.

b) La section d'investissement

DEPENSES

RECETTES



L'ensemble des dépenses d'investissement atteindraient 85,1 M€, soit une progression de + 3,1 M€ par rapport au BP 2025.

Les dépenses d'équipement du PPI représenteraient 81,2 M€ en 2026. S'y ajoutent les avances versées aux budgets annexes des ZAE pour financer leurs programmes d'investissement, portant ainsi le total à plus de 81,7 M€, en hausse de 3,2 M€ par rapport à l'exercice précédent.

Les restes à réaliser 2025 (correspondant aux engagements pris, commandes et marché passés sur 2025, à payer sur 2026) viendront compléter ces crédits.

Le montant définitif des reports n'est pas connu à la date d'écriture du présent rapport.

Les principales opérations d'équipement ont été détaillées dans la partie I-B.

Les autres dépenses d'investissement se composent :

- **du reversement de la taxe d'aménagement aux communes, inscrit pour 2,5 M€.**
- **du remboursement du capital de la dette**, qui se monte à 0,9 M€, équivalent au niveau de l'an dernier, compte tenu du vieillissement de la dette, malgré un mouvement continu de désendettement sur le budget principal.

Globalement, **les deux tiers de l'investissement sont financés par l'épargne brute dégagée par la collectivité et les recettes propres** telles que les subventions en provenance de nos partenaires, le FCTVA, les fonds de concours (Voirie notamment), les Attributions de Compensation, la taxe d'aménagement et le produit des amendes de police.

22 M€ de recettes de subventions sont prévues sur l'année 2026 : cela correspond toujours à un niveau élevé, même s'il est un peu en baisse dans le cadre du cycle des financements, au titre du soutien à la réalisation de projets mobilisant l'ensemble des financeurs, avec notamment la Grande

Bibliothèque, l'achèvement des opérations Synergie Campus, la mobilité douce et la transition écologique. Elles représentent un peu plus d'un quart des recettes d'investissement.

Le financement par emprunt représenterait au BP un montant de 29,3 M€. Cette somme fera l'objet d'un ajustement lors de la reprise des résultats de fin d'exercice et des reports de crédits en investissement en Budget Supplémentaire.

2. LES BUDGETS ANNEXES

Depuis 2022, les résultats de l'exercice précédent sont repris par anticipation, dès le Budget Primitif, sur tous les budgets annexes (ce qui inclut les restes à réaliser 2025).

Toutefois, la date de présentation du rapport des orientations budgétaires étant nécessairement avancée cette année du fait des élections de mars prochain, avec une date de vote du budget primitif fixée au 26 février prochain, les dernières opérations de fin d'année sont encore en cours de finalisation, ne permettant pas à date d'écriture du rapport de connaître avec précision les résultats de l'exercice 2025.

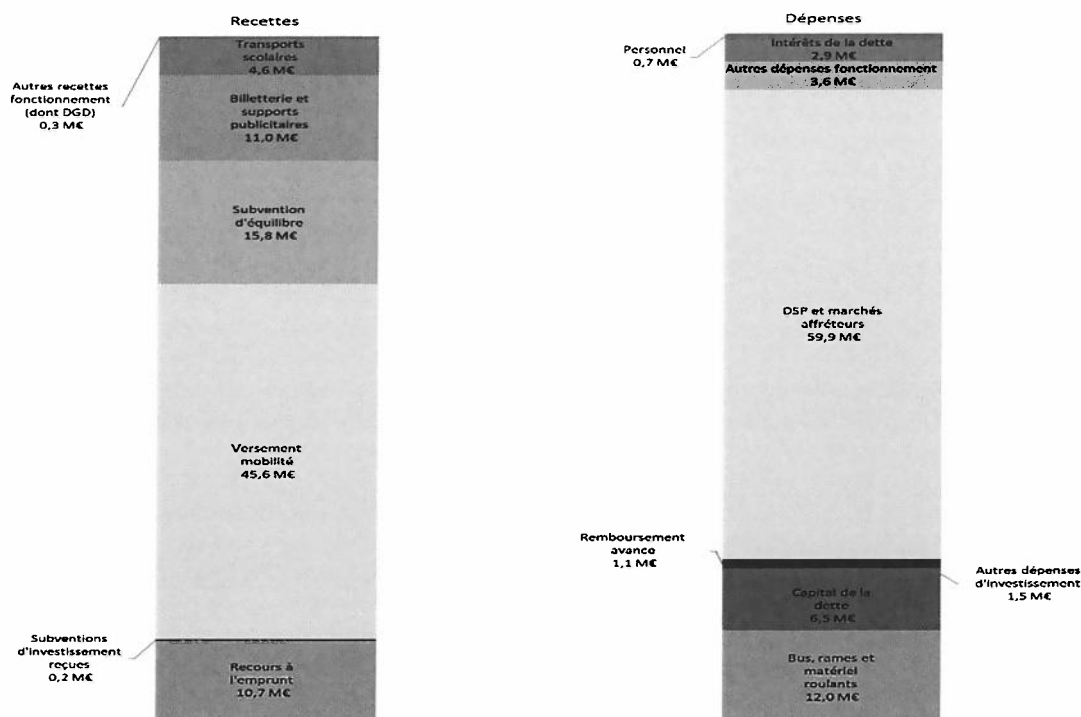
Les dépenses et recettes (notamment l'emprunt d'équilibre) doivent de ce fait être calibrés hors reprise des résultats, dans l'attente de la clôture de l'exercice précédent et seront ajustés lors du rapport du Budget Primitif.

a) Le Budget annexe Transports

Les dépenses du budget annexe Transports sont prévues à hauteur de 88,3 M€, soit 67,1 M€ en fonctionnement et 21,2 M€ en investissement.

Pour mémoire, le BP 2025 s'élevait à 96,4 M€, dont 66,7 M€ en fonctionnement et 29,7 M€ en investissement.

Recettes et Dépenses OB 2026 (hors épargne brute et reprise des résultats 2025)



La subvention d'équilibre au budget se monte à 15,8 M€ en 2026 (+ 2,5 % par rapport à 2025 comme les années précédentes).

Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent 67,1 M€ au stade des Orientations budgétaires et avant affectation des résultats.

Les prestations transports au titre de la DSP (48,8 M€) et des marchés affréteurs périurbains (11,1 M€) constituent les principaux postes de dépenses, pour un montant total de 59,9 M€, en hausse de + 4,2 % par rapport à 2025.

Les prestations transports au titre de la DSP pour l'exercice 2026 prennent en compte les effets de l'avenant n°2, et notamment les deux stations GINKO Vélocité supplémentaires, les impacts fiscaux de la Loi de Finances 2025, et le coût des essais des nouvelles rames. Les prévisions budgétaires pour 2026 intègrent également l'indexation prévisionnelle des différents postes de la DSP.

Le budget prévoit des **charges de personnel** pour 2026 à hauteur de 0,7 M€.

Les autres dépenses de fonctionnement représentent 3,6 M€.

Il s'agit principalement des dépenses de fonctionnement courant (1 M€) comme la contribution au budget principal (0,1 M€), les transports spéciaux (0,3 M€), l'entretien et les réparations des poteaux et abribus non publicitaires déployés sur le réseau GINKO (0,1 M€), ou encore les frais de structure pour 0,4 M€ (taxe foncière, assurances, maintenance du matériel, cotisations à divers organismes...). 60 K€ sont prévus au titre du remboursement du Versement Mobilité pour les salariés logés.

Ce poste concerne également le solde de l'avance remboursable octroyée dans le cadre des pertes sur les recettes tarifaires et le versement mobilité liées à la crise sanitaire. Le remboursement de cette avance, commencé en 2023, sera poursuivi en 2026 (avec 1,1 M€ par an) en investissement.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 2,9 M€, en baisse de 9 % par rapport au BP 2025, malgré le nouvel emprunt souscrit en 2025 à hauteur de 10 M€ pour les rames de tramway. Cette diminution s'explique par l'amortissement de la dette, ainsi que par la baisse des intérêts des prêts indexés sur le livret A.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Transports (77,3 M€) sont essentiellement constituées du Versement Mobilité. Il est estimé à 45,6 M€, soit une hausse de + 11 % et + 4,5 M€ par rapport au BP 2025, intégrant à la fois l'évolution annuelle de cette recette (de l'ordre de + 2,5 %), ainsi que le passage du taux de VM de 1,8 % à 2 % au 1^{er} janvier.

11,3 M€ correspondent aux autres recettes (billetterie, supports publicitaires, DGD), dont 10,5 M€ de recettes garanties au titre de la Délégation de Service Public (recettes prévues dans le contrat de service public et incluant l'avenant n°1) : cette recette intègre l'évolution tarifaire décidée en 2025, avec notamment la gratuité pour les moins de 15 ans ainsi que la gratuité le samedi, se traduisant en année pleine par une réduction de recettes estimée à environ 3 M€.

4,6 M€ sont prévus pour le remboursement des prestations au titre du transport scolaire (Région).

Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'équipement représenteraient 13,5 M€ en 2026, contre 22 M€ au BP 2025.

Cette diminution de crédits s'explique essentiellement par le cycle d'investissement pour l'**acquisition des nouvelles rames de tramway**, dont certaines sont déjà en circulation sur le réseau (14,5 M€ au BP 2025 ; 8 M€ au BP 2026).

Les acquisitions de bus et autres matériels roulants représentent 4 M€ en 2026.

Les autres dépenses d'investissement, à hauteur de 1,5 M€, se rapportent essentiellement à des travaux d'aménagement sur les lignes de tramway, dont les opérations concernant le nouveau terminus (250 K€ inscrits au BP 2026 qui seront complétés par le report des crédits 2025 engagés sur cette opération pour un marché d'un montant total de 3,5 M€), à des acquisitions mobilières et de matériel informatique, et à la poursuite des réalisations concernant les pôles d'échanges.

Le remboursement du capital de la dette est estimé à 6,5 M€ sur 2026, auquel s'ajoute le quatrième versement du remboursement de l'avance versée par l'Etat en 2020 (1,1 M€).

Les recettes d'équipement sont prévues à hauteur de 0,2 M€ : Il s'agit d'une subvention notifiée du FEDER concernant le pôle d'échanges de Saône.

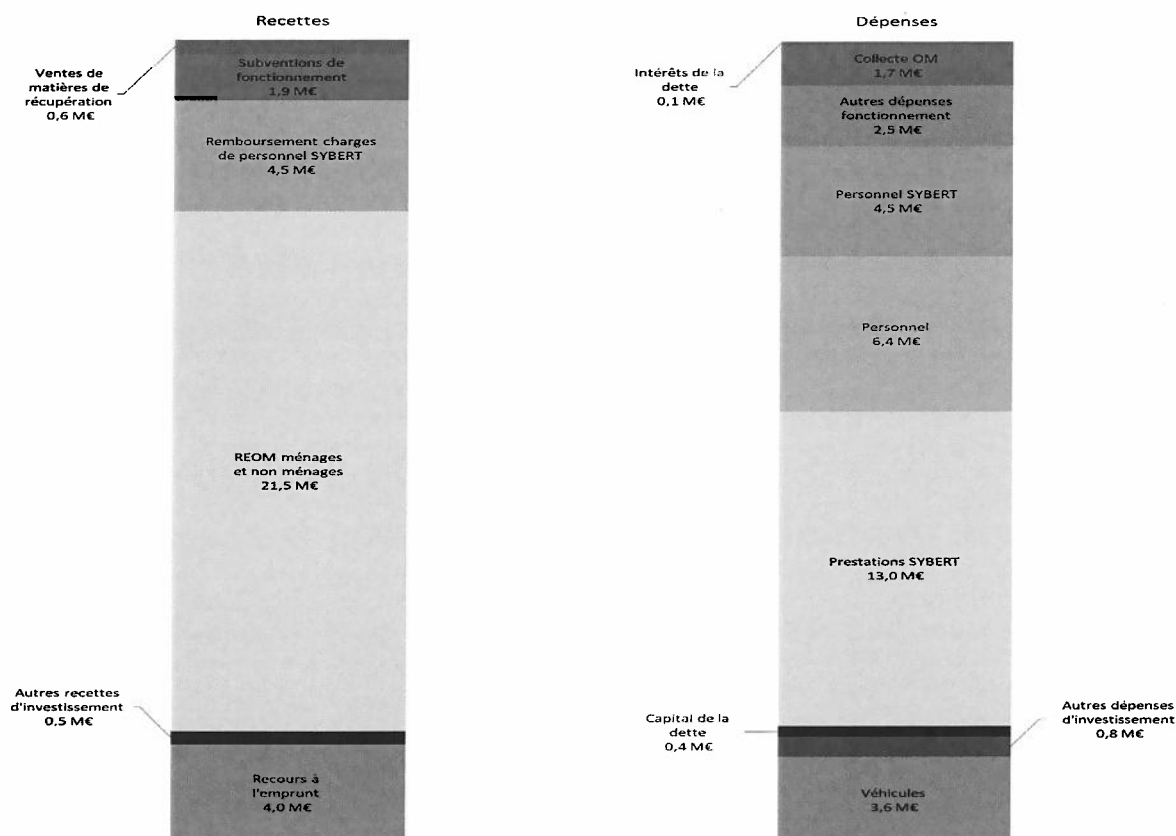
Un recours à l'emprunt au titre de l'exercice 2026 est prévu à hauteur de 10,7 M€. Il sera ajusté dans le cadre de l'affectation des résultats N-1 au BP.

b) Le Budget annexe Déchets

Les dépenses du budget annexe Déchets s'établissent au stade des Orientations Budgétaires à 33,1 M€, soit 28,3 M€ au titre du fonctionnement et 4,8 M€ en investissement.

Pour rappel, le BP 2025 s'élevait à 32,6 M€, dont 28,5 M€ en fonctionnement et 4,1 M€ en investissement.

Recettes et Dépenses réelles (hors épargne brute et reprise des résultats 2025)



Les dépenses et recettes de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues, au stade des Orientations budgétaires et avant affectation des résultats, à hauteur de 28,3 M€.

Elles correspondent notamment aux **prestations effectuées par le SYBERT** (tri, traitement, déchetteries...) pour 13 M€ et celles relatives à la **collecte des ordures ménagères** (résiduelles, recyclables, cartons et biodéchets) pour un montant total de 1,7 M€.

Elles comprennent également d'**autres dépenses de fonctionnement** pour 2,5 M€.

Ce poste inclut notamment les études et prestations de service pour 0,3 M€, les prestations des services centraux pour 0,4 M€ (annonces et insertions, maintenance, frais de télécommunication et d'affranchissement, assurances, entretien et réparation matériel roulant, cotisations ...). Les fournitures d'entretien et de petit équipement sont prévues à hauteur de 0,2 M€ et l'achat de carburants représente 0,5 M€. La contribution aux charges centrales du budget principal s'élève à 0,5 M€.

Le projet de Budget comprend également des locations de matériel (75 K€), les prévisions pour les créances irrécouvrables (0,1 M€).

Les **charges de personnel** propres sont prévues à hauteur de 6,4 M€. Par ailleurs, le budget intègre 4,5 M€ de **charges de personnel du SYBERT**, remboursées par celui-ci.

Le remboursement des intérêts de la dette s'élève à 0,1 M€.

Les recettes de fonctionnement du budget annexe Déchets (28,6 M€) sont constituées à plus de 75 % par la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (21,5 M€).

0,6 M€ correspondent à des ventes de matières et de récupération, 1,9 M€ à des subventions (notamment de CITEO pour la valorisation des déchets recyclables) et 4,5 M€ au remboursement des charges de personnel du SYBERT.

Les dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissement s'établiraient à 4,8 M€. Elles permettront notamment la poursuite de la modernisation du parc de véhicules, pour un total de 3,6 M€ (acquisition de véhicules poids lourds de collecte des ordures ménagères, acquisition d'un véhicule poids lourd de collecte de points d'apport volontaire, ...).

Les autres dépenses d'investissement pour 0,8 M€ concernent la mise en place de conteneurs et de points d'apport volontaires (0,7 M€), l'achat de mobilier et de matériel (25 K€) et divers travaux (0,1 M€).

0,4 M€ relèvent du remboursement du capital de la dette en hausse de 0,3 M€ par rapport au BP 2025 compte tenu de l'augmentation progressive du stock de dette pour financer la modernisation du parc de bennes.

Les recettes d'investissement correspondent au FCTVA pour près de 0,5 M€ et à un recours prévisionnel à l'emprunt de 4 M€, qui sera également ajusté lors de la reprise du résultat 2025.

c) Les Budgets annexes Eau et Assainissement

Globalement, ces 2 budgets représentent plus de 48,9 M€, dont 28,3 M€ en fonctionnement et 20,6 M€ en investissement. Ces budgets prévisionnels, en autonomie financière, sont construits sur la base des tarifs 2026 votés par le Conseil communautaire du 11 décembre dernier.

Pour rappel, le BP 2025 s'élevait à 46,2 M€, dont 27,4 M€ en fonctionnement et 18,8 M€ en investissement.

• Le budget Eau est prévu à hauteur de 22,1 M€ en dépenses, soit :

- **en fonctionnement : 13,7 M€**
- **en investissement : 8,4 M€** (dont 0,7 M€ de remboursement du capital de la dette).

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 7,7 M€. Elles concernent principalement les travaux d'extension et de renouvellement du réseau (2,8 M€), les travaux sur les bâtiments d'exploitation et la pose des compteurs communicants (2,3 M€), ou encore l'ensemble du matériel à acquérir pour le bon fonctionnement du service (1,4 M€).

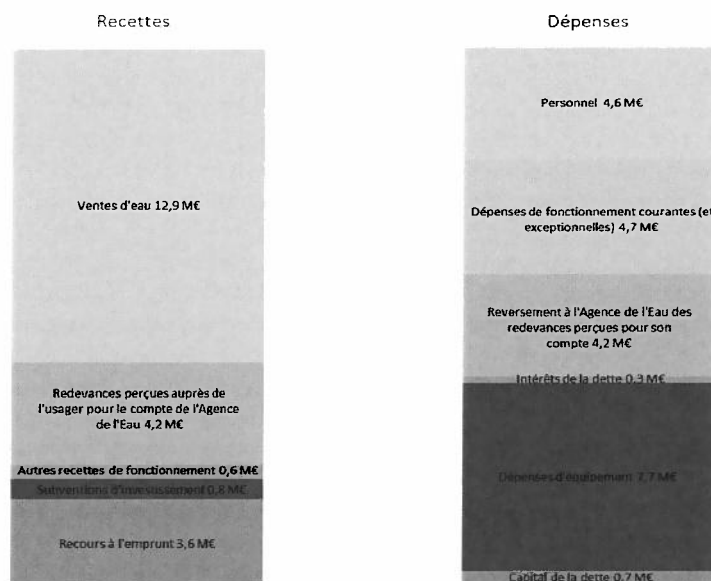
Le recours à l'emprunt est estimé à 3,6 M€, avant affectation des résultats.

Les ventes d'eau représenteraient 12,9 M€, soit près de 73 % des recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement se répartissent en parts quasiment égales entre les dépenses de personnel (4,6 M€), les dépenses d'exploitation (4,7 M€), ainsi que les reversements à l'Agence de l'Eau (4,2 M€).

Les intérêts et charges financières sont prévues à hauteur de 0,3 M€. Le budget Eau a eu recours à l'emprunt en 2025 à hauteur de 2 M€.

Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2025)



• **Le budget Assainissement s'établirait à 26,8 M€ en dépenses, soit :**

- **en fonctionnement : 14,6 M€**
- **en investissement : 12,2 M€** (dont 2,1 M€ de remboursement du capital de la dette).

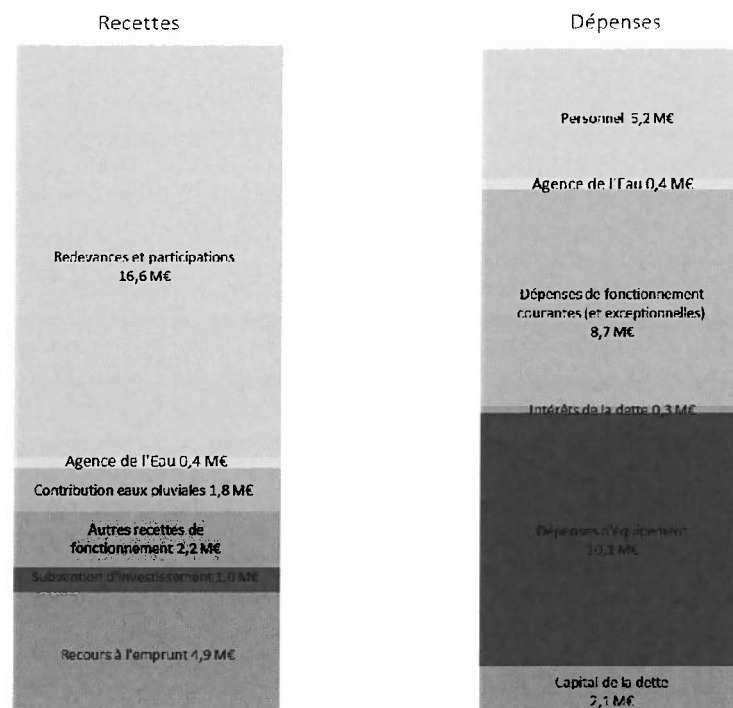
Les dépenses d'équipement portent sur un volume de 10,1 M€, avec notamment des travaux prévus pour l'extension et le renouvellement du réseau (1,9 M€), ainsi que sur les bâtiments d'exploitation (2,9 M€) et les différentes stations d'épuration (3,8 M€). Des crédits sont également proposés pour l'acquisition de pièces pour le réseau, véhicules, mobilier et matériel industriel (0,7 M€).

Le recours à l'emprunt est estimé à 4,9 M€, avant affectation du résultat.

Les redevances des usagers et participations sont prévues à près de 16,6 M€, soit près de 80 % des recettes de fonctionnement.

Les dépenses de fonctionnement regroupent principalement les dépenses de personnel (5,2 M€) et les dépenses d'exploitation (8,7 M€), ainsi que les intérêts de la dette (0,3 M€).

Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2025)



d) Le Budget annexe Chauffage Urbain

Grand Besançon Métropole exerce depuis le 1er janvier 2019 la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou froid urbains ». Comme il s'agit d'un service public industriel et commercial (SPIC), le mode de gestion de cette compétence se matérialise obligatoirement par un budget annexe autonome.

Le budget Chauffage Urbain est prévu à hauteur de 13,6 M€ en dépenses, soit :

- **en fonctionnement : 1,4 M€**
- **en investissement : 12,2 M€** (dont 1,8 M€ de remboursement du capital de la dette).

Pour rappel, le BP 2025 s'élevait à 10,6 M€, dont 1,5 M€ en fonctionnement et 9,1 M€ en investissement.

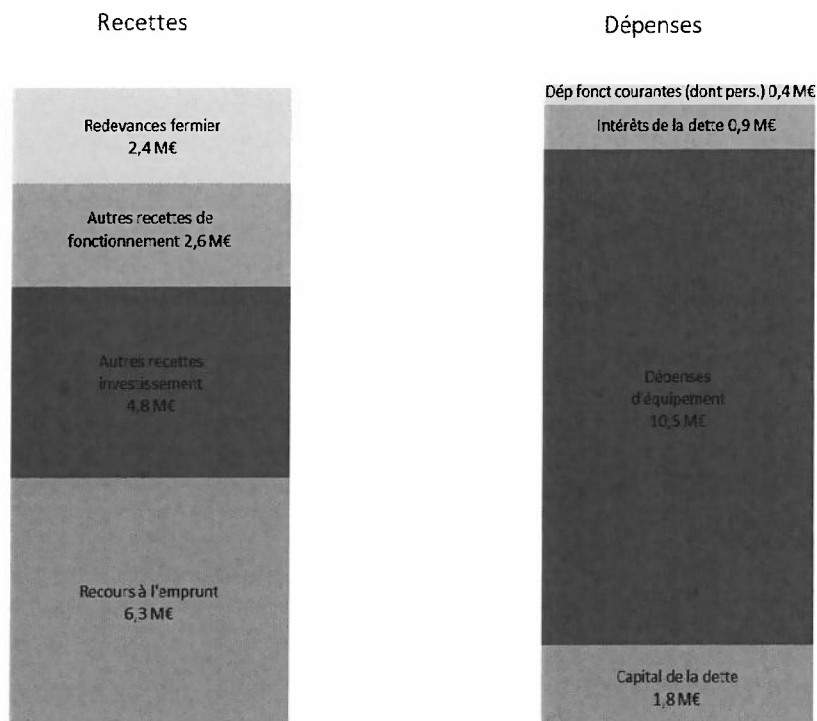
Les dépenses de fonctionnement correspondent principalement aux charges de personnel (0,3 M€) et aux intérêts de la dette (0,9 M€), compte tenu des emprunts souscrits pour la réalisation de l'extension du réseau à l'Ouest.

Les recettes de fonctionnement s'élèveraient à 5,1 M€ et sont liées au loyer perçu du délégataire (redevance fermier), pour 2,4 M€, ainsi qu'aux frais de raccordement au réseau (2,5 M€).

Les dépenses d'équipement, principalement liées à l'extension du réseau de chaleur de Besançon Ouest, représentent 10,5 M€ (+ 2,8 M€ par rapport à 2025). Elles portent essentiellement sur la poursuite du développement du réseau et des nouveaux moyens de production de chaleur, avec notamment la livraison de nouveaux points de desserte et le démarrage de la construction de deux chaufferies d'appoint secours gaz.

Le programme d'équipement sera financé par le recours à l'emprunt, estimé à 6,3 M€ avant reprise du résultat, et par des subventions de l'ADEME évaluées à hauteur de 4,8 M€.

Recettes et Dépenses (hors épargne brute et reprise des résultats 2025)



e) Les Budgets annexes des Zones d'Activités Economiques

Les trois budgets annexes de zones représentent 2,2 M€.

Pour mémoire, ces budgets sont consacrés à l'aménagement et à la cession des zones gérées en régie (l'entretien et le renouvellement des espaces publics après aménagement de la zone étant pour leur part imputés au budget principal).

➤ Le budget annexe de la zone du Noret (0,2 M€)

Des petits travaux d'aménagement et de plantations, ainsi que des études prévues en 2026, à hauteur de 11 K€, seront financés par des ventes (estimées à 160 K€). En investissement, 16 K€ sont positionnés pour le remboursement des cautionnements et dépôts de garantie (en dépenses).

Il est également prévu un remboursement de l'avance au budget principal qui sera ajusté définitivement au vu des résultats 2025.

➤ Le budget annexe Aire Industrielle de Besançon Ouest (0,4 M€)

Depuis le 1er janvier 2017, le Grand Besançon s'est substitué au SMAIBO dans tous ses actes, droits et obligations. Le budget annexe « AIBO » a repris la totalité de l'actif et du passif du SMAIBO, notamment l'intégralité de son patrimoine. Ce budget permet l'aménagement et la commercialisation des ZAE de l'Echange, Vaux-les-Prés/Chemaudin, Serre-les-Sapins, Dannemarie/Chemaudin, Pouilley-les-Vignes...

Sur l'exercice 2026, des crédits sont inscrits sur la section de fonctionnement en vue de poursuivre les travaux de défrichement et d'aménagement des sites (0,2 M€) et permettre de vendre le foncier viabilisé.

En investissement, les crédits portent sur les cautionnements et dépôts de garantie (0,2 M€ en dépenses).

➤ **Le budget annexe Autres ZAE (1,6 M€)**

Un budget annexe a été créé au 1er janvier 2017 pour les extensions, créations et commercialisation de ZAE.

Des crédits de fonctionnement sont inscrits pour un montant de 1,6 M€ pour les acquisitions, études, travaux et frais annexes à l'aménagement des ZAE de Besançon M. Brès, les ZAE de Fontain, Boussières, Gennes (0,2 M€), François-Besançon, « Le Clousey » Mamirolle, Pouilley-Pelousey / Champs Pusy (0,5 M€), Champs du Chêne à Champagny (0,3 M€), et à Saint-Vit (0,3 M€). Des cessions prévues à hauteur de 1 M€ viendront financer le budget, dont l'équilibre est assuré par une avance remboursable faite par le budget principal (0,6 M€).

De ce fait, ces budgets annexes ne font pas l'objet d'un recours à l'emprunt en 2026.

C/ LA GESTION DE LA DETTE DE GRAND BESANCON METROPOLE

Ce point complet en matière de gestion de dette est une obligation dans le cadre du Débat d'Orientations Budgétaires. Il s'ajoute au rapport détaillé concernant les autorisations données en matière de gestion de dette présenté au Conseil Communautaire de décembre, et présentant également l'état de la dette de GBM, ainsi que les rendus-comptes réguliers faits en Conseil pour chaque acte de dette.

1. La stratégie du Grand Besançon en matière de gestion active de la dette

La stratégie d'emprunt et de gestion active de la dette de Grand Besançon Métropole, telle que définie dans la délibération annuelle précisant les autorisations données à la Présidente dans ce cadre, est guidée par les principes suivants, qui combinent la prudence indispensable à une gestion responsable des deniers publics, avec la recherche de la performance afin que ceux-ci soient utilisés de la façon la plus efficace.

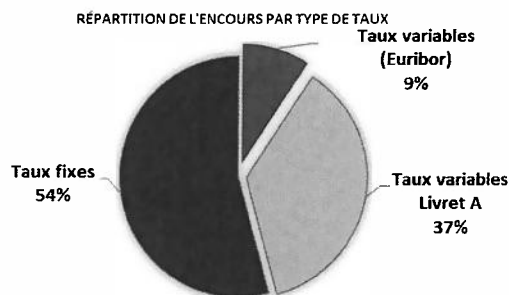
Ainsi, Grand Besançon Métropole peut :

- veiller à une répartition appropriée de l'encours entre dette à taux fixes et à taux variables, quand cela est opportun financièrement ;
- saisir les opportunités offertes par les marchés financiers ;
- mettre en concurrence un nombre important de partenaires bancaires ;
- refuser toute proposition bancaire présentant un risque sur le long terme.

Ces orientations guident les consultations menées par Grand Besançon Métropole. Les indicateurs présentés ci-après permettent d'en apprécier le respect.

En premier lieu, l'encours de dette est totalement sécurisé, dans le cadre de la charte Gissler : l'intégralité de l'encours est ainsi classée dans la catégorie des produits les plus simples et sécurisés (1A).

Au 31/12/2025, la répartition de l'encours entre taux fixes et taux variables (hors dépôts et cautionnements reçus et hors avance remboursable versée aux Autorités Organisatrices de la Mobilité dans le cadre de la crise sanitaire, remboursable sur 6 ans à compter de 2023) est équilibrée avec une répartition de 54 % en taux fixes et 46 % en taux variables, ce qui permet d'assurer à la fois la visibilité et la sécurité financière tout en gardant de la souplesse, et en profitant des opportunités dans des contextes de baisse de taux.



La dette de Grand Besançon Métropole couvre également un large panel d'établissements bancaires (17).

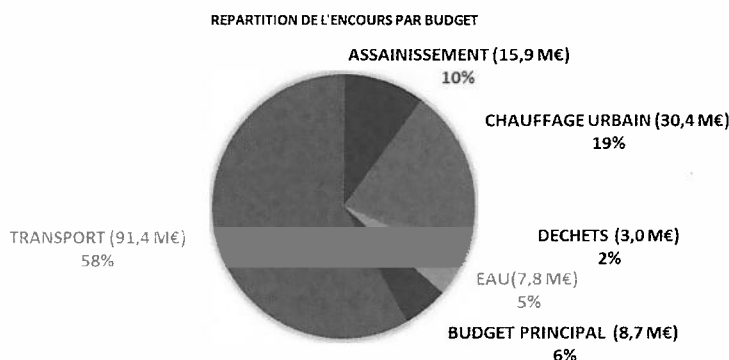
2. L'encours de dette à fin 2025

a) La présentation détaillée de l'encours

Au 31/12/2025, l'encours de dette de Grand Besançon Métropole s'élève à 157,2 M€, tous budgets confondus, contre 153,5 M€ fin 2024, soit en augmentation de 3,7 M€.

Le taux moyen fin 2025 s'établit à 2,98 %, contre 3,24 % fin 2024, compte tenu de la diminution des taux variables en 2025 et du taux du Livret A qui a impacté les prêts ayant des échéances trimestrielles. L'index Livret A a en effet connu deux baisses consécutives en 2025, le 1^{er} février (2,40 %) et le 1^{er} août (1,70 %).

Fin 2025, l'encours de dette tous budgets confondus (hors dépôts et cautionnements reçus et hors avance remboursable aux AOM), y compris les budgets autonomes Eau, Assainissement, Déchets et Chauffage Urbain se répartit de la façon suivante entre les différents budgets :



Au sein du budget annexe Transports, le financement des projets de Transports en Commun en Site Propre a été assuré en 2012 au moyen de deux conventions de financement auprès de la Banque Européenne d'Investissement (70 M€, entièrement mobilisés) et de la Caisse des Dépôts et Consignations (convention de 93,71 M€ partiellement mobilisée, suivie d'une convention Mobi-Prêt sur laquelle 2 M€ ont été mobilisés).

A ce jour, la somme des tirages sur ces conventions s'élève à 148,9 M€ et se décompose en 10 lignes :

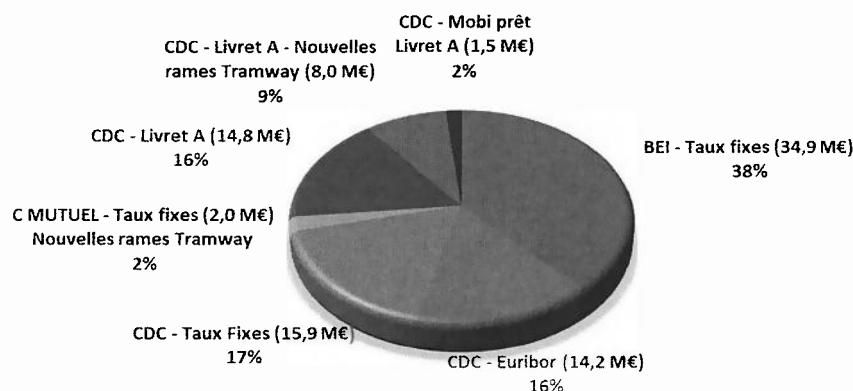
- 2 tirages BEI pour un montant total de 70 M€ entièrement adossés à des taux fixes (2,933 % et 2,71 %) ;
- 2 tirages CDC pour un montant total de 21 M€ entièrement adossés à des taux fixes (3,54 % et 3,47 %), auquel s'ajoute 1 tirage de 7,2 M€ initialement indexé en Livret A + 1% et cristallisé en taux fixe de 3,88 % en 2023 ;

- 2 tirages CDC pour un montant total de 27 M€ indexés en Euribor 3 mois et faisant l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (marges de 1,19 % et 1,69 %) ;
- 3 tirages CDC pour un montant total de 23,7 M€ indexés en Livret A + 1 % et faisant également l'objet de cotations régulières en vue d'un éventuel passage à taux fixe (le Livret A s'élève, depuis le 1^{er} août 2025 à 1,70 % + marge de 1 %, soit un taux de 2,70 %).

A ces lignes s'ajoute un tirage sur la convention Mobi-Prêt de 2 M€ indexé sur le livret A + 0,75 %.

En 2025, deux emprunts ont été contractualisés à hauteur de 10 M€ sur une durée de 25 ans pour financer l'acquisition des nouvelles rames de tramway. Le premier emprunt a été contracté pour 8 M€ auprès de la CDC Banques des Territoires au taux du Livret A + une marge de 0,50 % (soit 2,20 % à ce jour) avec une périodicité trimestrielle et un amortissement constant du capital. Le second emprunt a été contracté auprès de la Caisse de Crédit Mutuel Grand Besançon Ouest pour un montant de 2 M€ au taux fixe de 3,55 % trimestriel et un amortissement constant du capital.

Financement TCSP - Répartition de l'encours de dette au 01/01/2026 (y compris les emprunts contractés en 2025)



Sur les emprunts TCSP, le choix de taux variables sur certains prêts, trimestriellement vérifié, a permis de réaliser une économie de 5,9 M€ depuis 2013 par rapport aux taux fixes initialement proposés.

Une cotation en taux fixe est demandée sur les prêts qui en prévoient la possibilité, de manière très régulière pour vérifier l'opportunité ou non d'une cristallisation.

b) Les opérations de dette réalisées en 2025

En 2025, GBM a levé des emprunts pour quatre de ses budgets annexes : Transports, Eau, Déchets et Chauffage Urbain pour un montant total de 14 900 000 €.

Au-delà des 2 emprunts souscrits sur le budget annexe Transports, à hauteur de 10 M€ détaillés ci-dessus, GBM a souscrit les emprunts suivants :

- Sur le budget Eau, à hauteur de 2 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche-Comté à taux fixe 3,40 % trimestriel sur une durée de 20 ans pour financer les travaux sur réseaux ;
- Sur le budget annexe des Déchets, un prêt souscrit en fin d'année d'un montant de 1 600 000 € auprès du Crédit Coopératif à taux fixe 3,16 % trimestriel sur une durée de 10 ans pour financer l'acquisition de bennes à ordures ménagères.

Sur le budget annexe Chauffage Urbain, un prêt d'un montant de 1 300 000 € a été également encaissé le 31 mars 2025 dans le cadre d'un contrat souscrit en 2024 au taux du Livret A + 0,40 % sur une durée de 25 ans pour financer l'extension du réseau de chaleur urbain (Ouest).

Aucun emprunt n'a été mobilisé en 2025 pour le budget Principal et le budget annexe de l'Assainissement.

GBM s'est réendetté en net en 2025 de 3,7 M€ tous budgets.

La part de capital, qui est en hausse sur la quasi-totalité des budgets hormis le budget Transports, est due principalement au vieillissement de la dette et la mobilisation des nouveaux prêts en 2024 pour les budgets annexes Eau, Déchets et Chauffage Urbain.

BUDGET	2024			2025		
	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
Principal	906 946 €	302 247 €	1 209 193 €	917 391 €	247 361 €	1 164 752 €
Transports	6 066 500 €	3 304 544 €	9 371 044 €	6 066 500 €	2 787 884 €	8 854 384 €
Eau	453 012 €	132 403 €	585 415 €	588 372 €	203 488 €	791 860 €
Déchets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	153 000 €	44 730 €	197 730 €
Assainissement	2 108 119 €	343 846 €	2 451 965 €	2 145 082 €	295 274 €	2 440 356 €
Chauffage Urbain	1 064 392 €	708 216 €	1 772 608 €	1 354 342 €	917 355 €	2 271 697 €
	10 598 969 €	4 791 256 €	15 390 225 €	11 224 687 €	4 496 092 €	15 720 779 €
Evolution 2025/2024				+ 625 718 €	- 295 164 €	+ 330 554

L'annuité de la dette pour 2026, tous budgets, hors nouveaux emprunts, est prévue en hausse en raison de la contractualisation de nouveaux emprunts en 2025 pour les budgets Eau, Déchets, Transports et Chauffage Urbain, en parallèle de l'amortissement progressif du stock actuel de dette.

BUDGET	PREVISIONS 2026 (hors nouveaux emprunts 2026)		
	CAPITAL	INTERETS	ANNUITE
Principal	917 391 €	197 418 €	1 114 809 €
Transports	6 466 500 €	2 747 140 €	9 213 640 €
Déchets	313 000 €	88 517 €	401 517 €
Eau	674 221 €	220 112 €	894 333 €
Assainissement	2 012 881 €	240 428 €	2 253 309 €
Chauffage Urbain	1 594 304 €	635 339 €	2 229 643 €
	11 978 297 €	4 128 954 €	16 107 251 €
Evolution prévisions 2026/réalisations 2025		+ 753 610 €	- 367 138 €
			+ 386 472 €

Les besoins prévisionnels d'emprunt d'équilibre au stade des Orientations Budgétaires ont été indiqués budget par budget, et seront ajustés après reprise des résultats au Budget primitif (et en Budget Supplémentaire pour le budget principal).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté, après en avoir débattu :

- Acte de la tenue de ce débat, de l'existence d'un rapport détaillé et d'annexes concernant l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs et le rapport annuel en matière de Développement Durable, ainsi que du rapport spécifique concernant la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes,
- Approuve la tenue de ce débat et l'existence d'un rapport détaillé par délibération spécifique conformément aux articles L. 2312-1 et L.5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 98

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,



Gilbert GAVIGNET
Conseiller Communautaire Délégué

Pour extrait conforme,
La Présidente,



Anne VIGNOT
Maire de Besançon

Rapport sur l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Annexe aux Orientations budgétaires 2026 (article 107 de la loi NOTRe)

1) Au titre du dernier exercice connu : 2025

1.1) Structure des effectifs

Les effectifs sur emplois permanents de Grand Besançon Métropole se décomposent comme suit :

Filière	Emplois ouverts au 01/01/2026	Pour mémoire Emplois ouverts au 01/01/2025	ETP 2025
Emplois fonctionnels	7	7	7
Filière administrative	414	399	356,44
Filière animation	1	1	1
Filière culturelle	116	111	91,23
Filière médico-sociale	5	5	4,00
Filière sociale	5	6	4,00
Filière technique	541	544	461,28
Sous-total Budget Principal	1 089	1073	924,95
Filière administrative	2	2	1,80
Filière technique	10	10	9,90
Sous-total BA Transport	12	12	11,70
Filière administrative	36	35	31,23
Filière animation	3	3	1,80
Filière technique	202	194	180,80
Sous-total BA Déchets	241	232	213,83
Filière administrative	15	14	13,80
Filière animation	1	1	1,00
Filière technique	80	78	66,60
Sous-total BA Eau	96	93	81,40
Filière administrative	14	15	14,00
Filière technique	92	86	71,80
Sous-total BA Assainissement	106	101	85,80
Filière administrative	1		1,00
Filière technique	3	3	3,00
Sous-total BA Chauffage urbain	4	3	4,00
ENSEMBLE DES BUDGETS	1 548	1514	1 321,68

La colonne « ETP 2025 » correspond au nombre d'agents réellement rémunérés en 2025 en prenant en compte la quotité effective de temps de travail et l'impact des vacances de postes. Ce volume se traduit directement en termes de dépenses réelle de masse salariale. Cette notion se distingue du « nombre d'emplois ouverts » qui correspond à la liste des emplois permanents, base générale de référence.

1.2) Dépenses de personnel

1.2.1) Traitement indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	20 168 k€	20 779 k€	20 805 k€	21 430 k€	25 770 k€	26 594 k€	27 507 k€
02 - BA TRANSPORTS	319 k€	286 k€	244 k€	287 k€	341 k€	348 k€	361 k€
03 - BA DECHETS	4 200 k€	4 246 k€	4 350 k€	4 617 k€	4 846 k€	5 128 k€	5 305 k€
04 - BA CRR	3 009 k€	3 057 k€	3 126 k€	3 167 k€			
09 - BA EAU	1 461 k€	1 371 k€	1 481 k€	1 618 k€	1 777 k€	1 973 k€	2 109 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	1 651 k€	1 735 k€	1 849 k€	1 953 k€	2 162 k€	2 415 k€	2 427 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	31 k€	32 k€	34 k€	34 k€	36 k€	56 k€	61 k€
Ensemble des budgets	30 837 k€	31 506 k€	31 889 k€	33 106 k€	34 931 k€	36 514 k€	37 770 k€

1.2.2) Nouvelle bonification Indiciaire

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	147 k€	138 k€	129 k€	134 k€	151 k€	173 k€	167 k€
02 - BA TRANSPORTS	3 k€	3 k€	3 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
03 - BA DECHETS	23 k€	23 k€	28 k€	28 k€	28 k€	31 k€	33 k€
04 - BA CRR	5 k€	7 k€	7 k€	7 k€			
09 - BA EAU	8 k€	7 k€	8 k€	11 k€	11 k€	11 k€	11 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	7 k€	7 k€	11 k€	8 k€	13 k€	12 k€	12 k€
Ensemble des budgets	193 k€	185 k€	186 k€	188 k€	204 k€	228 k€	224 k€

1.2.3) Régimes indemnitaires

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	5 729 k€	6 101 k€	6 024 k€	6 132 k€	6 973 k€	7 351 k€	7 926 k€
02 - BA TRANSPORTS	111 k€	97 k€	79 k€	104 k€	117 k€	116 k€	124 k€
03 - BA DECHETS	961 k€	1 092 k€	1 041 k€	1 083 k€	1 130 k€	1 248 k€	1 383 k€
04 - BA CRR	406 k€	443 k€	439 k€	449 k€			
09 - BA EAU	337 k€	339 k€	338 k€	386 k€	453 k€	510 k€	577 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	412 k€	450 k€	480 k€	502 k€	550 k€	647 k€	689 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	15 k€	15 k€	15 k€	15 k€	16 k€	21 k€	22 k€
Ensemble des budgets	7 971 k€	8 537 k€	8 417 k€	8 672 k€	9 239 k€	9 893 k€	10 721 k€

1.2.4) Supplément familial de traitement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	311 k€	312 k€	310 k€	318 k€	375 k€	354 k€	358 k€
02 - BA TRANSPORTS	7 k€	9 k€	9 k€	9 k€	12 k€	14 k€	13 k€
03 - BA DECHETS	81 k€	76 k€	83 k€	80 k€	80 k€	79 k€	72 k€
04 - BA CRR	26 k€	31 k€	28 k€	32 k€			
09 - BA EAU	23 k€	18 k€	18 k€	17 k€	22 k€	23 k€	24 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	31 k€	32 k€	29 k€	28 k€	33 k€	40 k€	35 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€	1 k€
Ensemble des budgets	481 k€	480 k€	478 k€	485 k€	523 k€	511 k€	503 k€

1.2.5) Heures supplémentaires rémunérées

Le tableau ci-dessous présente les dépenses liées aux heures supplémentaires et complémentaires rémunérées ainsi qu'aux astreintes, au travail de nuit, du dimanche ou de jours fériés :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	398 k€	356 k€	433 k€	505 k€	439 k€	448 k€	483 k€
02 - BA TRANSPORTS	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€	2 k€
03 - BA DECHETS	152 k€	172 k€	184 k€	184 k€	212 k€	280 k€	282 k€
04 - BA CRR	23 k€	12 k€	11 k€	23 k€			
09 - BA EAU	65 k€	63 k€	77 k€	88 k€	99 k€	100 k€	86 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	94 k€	91 k€	95 k€	96 k€	114 k€	130 k€	128 k€
Ensemble des budgets	733 k€	695 k€	802 k€	898 k€	867 k€	960 k€	981 k€

1.2.6) Avantages en nature

Les avantages en nature accordés aux agents de Grand Besançon Métropole en 2025 portent exclusivement sur des avantages en nature nourriture et représentent un montant total de 1 235 € (en 2024 : 1 228 €).

1.2.7) Participations employeur

Le tableau ci-dessous présente les participations employeur relatives au forfait mobilités durables, aux frais de transport et de prévoyance des agents :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	88 k€	93 k€	93 k€	106 k€	146 k€	177 k€	217 k€
02 - BA TRANSPORTS	1 k€	1 k€	0 k€	1 k€	1 k€	1 k€	2 k€
03 - BA DECHETS	19 k€	21 k€	17 k€	17 k€	22 k€	30 k€	33 k€
04 - BA CRR	9 k€	7 k€	8 k€	11 k€			
09 - BA EAU	4 k€	4 k€	4 k€	5 k€	7 k€	12 k€	12 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	4 k€	5 k€	6 k€	7 k€	7 k€	11 k€	15 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	0 k€	1 k€
Ensemble des budgets	125 k€	131 k€	129 k€	148 k€	183 k€	231 k€	280 k€

L'augmentation constatée sur les participations employeur s'explique notamment par les nouvelles modalités, les nouveaux plafonds d'attribution du Forfait Mobilités Durables en 2024 (FMD) et l'application générale du montant maximal de la participation prévoyance (7 €).

1.2.8) Réduction de dépenses

Les réductions de dépenses relèvent principalement des retenues pour absences non rémunérées et des jours de carence :

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
01 - BUDGET PRINCIPAL	- 44 k€	- 48 k€	- 34 k€	- 44 k€	- 110 k€	- 65 k€	- 72 k€
02 - BA TRANSPORTS	- 1 k€	- 1 k€	0 k€	- 1 k€	- 4 k€	- 1 k€	- 1 k€
03 - BA DECHETS	- 17 k€	- 20 k€	- 10 k€	- 13 k€	- 28 k€	- 16 k€	- 25 k€
04 - BA CRR	- 4 k€	- 12 k€	- 4 k€	- 8 k€			
09 - BA EAU	- 3 k€	- 4 k€	- 4 k€	- 5 k€	- 9 k€	- 6 k€	- 5 k€
10 - BA ASSAINISSEMENT	- 5 k€	- 7 k€	- 7 k€	- 8 k€	- 13 k€	- 8 k€	- 14 k€
11 - BA CHAUFFAGE URBAIN		0 k€	0 k€		0 k€	0 k€	0 k€
Ensemble des budgets	- 73 k€	- 92 k€	- 58 k€	- 78 k€	- 163 k€	- 96 k€	- 117 k€

Le volume élevé de retenues pour 2023 s'explique par le nombre important de jours de grève sur le premier trimestre 2023, s'agissant majoritairement de motifs nationaux.
Le volume de l'année 2025 est consécutive à l'application de l'indemnisation à 90% des arrêts maladie ordinaire (au lieu de 100% les trois 1^{ers} mois).

1.3) Durée effective du travail dans la collectivité

Conformément à la Loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019 qui abroge, entre autres, les régimes dérogatoires accordés jusqu'alors aux collectivités territoriales, le décompte du temps de travail est réalisé sur une base annuelle de travail effectif 1607 heures, soit 1600 heures + 7 heures au titre de la journée de solidarité, sans préjudice des heures supplémentaires susceptibles d'être effectuées.

Le protocole du temps de travail, unique pour les 3 entités Ville, CCAS et GBM, a été délibéré en juin 2021 et mis en œuvre au 1er janvier 2022. Il est régulièrement mis à jour depuis (ajustements liés à l'évolution du réglementaire, précisions des modalités, protocoles particuliers des directions qui ont un fonctionnement spécifique, ...) et soumis à validation devant les instances inhérentes.

Le régime horaire le plus répandu dans les 3 collectivités est de 36h20 par semaine, soit 7h16 par jour.

- Les agents des catégories A, B et C peuvent opter de les répartir sur 5 journées, sur 9 demi-journées ou encore sur 9 journées par quinzaine (32h20 sur 4 jours / 40h20 sur 5 jours). Le temps de travail journalier est alors de 8h04.
- Les agents de catégorie A peuvent bénéficier jusqu'à 15 jours de RTT, à condition de réaliser l'équivalent de 109 heures de travail en plus des 1607 heures annuelles. Ces jours de RTT sont accordés par pallier de 7h16.
- Il existe également des cycles de travail annualisés.

Un logiciel de suivi du temps de travail a été mis en œuvre depuis le 2 janvier 2024. Ainsi, la collectivité dispose d'un suivi plus précis du présentisme, de l'absentéisme et de divers indicateurs indispensables à son bon fonctionnement.

Conformément aux dispositions législatives, une partie des agents bénéficient d'une reconnaissance de la pénibilité de leur mission (travail de nuit, dimanches et jours fériés, en horaires décalés, pénibles et dangereux...) avec l'intégration d'une sujétion ad hoc leur permettant de bénéficier de deux jours de RTT supplémentaires par an.

2) Evolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour le projet de Budget Primitif 2026

Le projet de Budget Primitif 2026 prend en compte l'impact :

- des créations d'emplois délibérées, en l'état actuel des connaissances sur les procédures de recrutement,
- des mesures nationales connues applicables en 2025 et 2026,
- de mesures et de décisions locales pour 2026,
- d'autres évolutions.

2.1) Créations d'emplois délibérées en 2025

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois 2025 - Grand Besançon Métropole : <i>Création d'1 emploi de technicien (technicien sécurité hygiène) à la direction Santé au Travail et Suivi Social,</i> <i>Création d'1 emploi d'attaché (chargé de mission contrat de canal) au service Tourisme,</i> <i>Création d'1 emploi de technicien (technicien réseau) à la Direction des Systèmes d'Information,</i> <i>Création d'1 emploi de technicien (technicien bâtiminaire) et suppression d'1 emploi d'adjoint technique (agent technique polyvalent) à la Direction Action Culturelle</i> <i>Création d'1 emploi d'attaché (chef de service commerce) à la Direction Economie Emploi Enseignement Supérieur et Commerce</i> <i>Création d'1 emploi d'adjoint administratif (médiateur voirie) et création d'1 emploi d'ingénieur (hydrogéologue) au département des Mobilités</i> <i>Création d'1 emploi d'attaché (chef de projet culturel) à la Direction Action Culturelle</i> <i>Création d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion) et suppression d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) au service Relation Elus</i>	Séance du 10 avril 2025	9	- 2	7
Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 - Budgets annexes <i>Suppression d'1 emploi d'ingénieur (ingénieur énergie) au service Desserte énergie du Budget Principal</i>	Séance du 22 mai 2025		-1	-1
Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la création d'un emploi à la Direction Economie Innovation et Territoires, au recalibrage de 2 emplois au Département Urbanisme, à la création d'1 emploi au Service Aide aux Communes et à la création de 2 emplois à la Direction des Systèmes d'Information au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole : <i>Création d'1 emploi d'attaché (chef de service Enseignement Supérieur Recherche Innovation et Vie Etudiante) à la Direction Economie Innovation et Territoires</i> <i>Création d'1 emploi d'ingénieur (responsable de secteur), création d'1 emploi d'agent de maîtrise, suppression de 2 emplois de technicien (Concepteur projeteur et géomaticien) au département Urbanisme</i> <i>Création d'1 emploi d'attaché (chargé de coopération Convention Territoriale Globale) au service Aide aux Communes</i> <i>Création d'1 emploi d'ingénieur (Chef de projet informatique) à la Direction des Systèmes d'Information</i>	Séance du 25 septembre 2025	6	-2	4
RATTACHEMENT DU SECTEUR DES ARCHIVES À GBM : <i>Création d'1 emploi d'attaché de conservation du patrimoine (responsable de secteur) et création de 3 emplois d'assistant de conservation du patrimoine (archiviste) dans le cadre du transfert du secteur à Grand Besançon Métropole</i>	Séance du 25 septembre 2025	4		4
Actualisation de la Liste des Emplois Permanents : <i>Création d'1 emploi d'attaché (cadre-expert Budgétaire), création de 2 emplois de techniciens (technicien hygiène et sécurité et médiateur travaux)</i> <i>Suppression d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion), suppression de 2 emplois d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative) au Département des Mobilités</i> <i>Augmentation du poste de médecin du travail de 50% à 100 % à la Direction Santé au Travail et Suivi Social</i> <i>Création d'1 emploi d'attaché (cadre-expert GPEEC) et suppression d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion) à la Direction Emploi et Compétence</i> <i>Création d'1 emploi de rédacteur (Animateur Boosteur de Bonheur) à la direction de la Communication</i> <i>Création d'1 emploi d'attaché (cadre-expert Conseil de gestion Interne) et suppression d'1 emploi de rédacteur (chargé de gestion) à la Direction Performance et Conseil de Gestion</i>	Séance du 6 novembre 2025	6	-5	+1

Actualisation de la Liste des Emplois Permanents suite à la création d'1 emploi à la Direction Economie Innovation et Territoires pour mise à disposition de TEMIS :	Séance du 11 décembre 2025	1		1
Création d'1 emploi d'attaché (chargé de mission Attractivité) à la Direction Economie, Innovation et Territoires				
TOTAL BUDGET PRINCIPAL		26	-10	16

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 - Budgets annexes - Grand Besançon Métropole Création d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), création de 3 emplois de technicien (chef de secteur, technicien de maintenance et technicien bio-déchets) et suppression d'1 emploi d'adjoint technique (maître composteur) au sein du SYBERT Création d'1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe collecte PAP), création de 4 emplois d'adjoint technique (éboueur et conducteur Benne à Ordures ménagères), création d'1 emploi de technicien (Technicien Etudes et Projets), création d'1 emploi de rédacteur (chef de secteur), création d'1 emploi d'ingénieur (Responsable de secteur), suppression d'1 emploi d'adjoint administratif (adjoint de gestion administrative), suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe soutien opérationnel) à la Direction des Déchets	Séance du 22 mai 2025	12	- 3	9
TOTAL BUDGET DECHETS		12	-3	9

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 - Budgets annexes - Grand Besançon Métropole : Création d'1 emploi de technicien (Technicien réseau eau), création d'1 emploi de rédacteur (Chargé de gestion finances) au département Eau Assainissement	Séance du 22 mai 2025	2		2
Actualisation de la liste des emplois permanents : Création d'1 emploi d'ingénieur (ingénieur chargé d'opérations) au Département Eau et Assainissement	Séance du 6 novembre 2025	1		1
TOTAL BUDGET ANNEXE EAU		3		3

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 - Budgets annexes - Grand Besançon Métropole : Création d'1 emploi d'ingénieur (Chargé de mission animation du schéma directeur de gestion des eaux pluviales), création de 3 emplois de technicien (Technicien réseau assainissement et responsable d'unité), création d'1 emploi d'adjoint technique (agent de pilotage des eaux usées), suppression de 2 emplois d'agent de maîtrise au département Eau Assainissement	Séance du 22 mai 2025	5	-2	3
Actualisation de la liste des emplois permanents : Création d'1 emploi d'ingénieur (Responsable de secteur), création d'1 emploi de technicien (technicien études et travaux) au département eau Assainissement	Séance du 6 novembre 2025	2		2
TOTAL BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT		7	-2	5

Intitulé de la délibération	Conseil	Créations	Suppressions	Balance
Actualisation de la liste des emplois permanents suite à la Commission Annuelle Prospective des Emplois (CAPE) 2025 - Budgets annexes Création d'1 emploi d'ingénieur (ingénieur énergie) au service Desserte énergie du Budget Annexe Chauffage Urbain	Séance du 22 mai 2025	1		1
TOTAL BUDGET ANNEXE CHAUFFAGE URBAIN		1		1

2.2) Des mesures nationales connues applicables en 2026

	Impact BP 2026
Augmentation CNRACL (+ 3pts pendant 4 ans)	690 k€
Augmentation Versement Mobilité (Délib CC 26.06.2025) + 0,20 pt	57 k€
Mise en place Versement Mobilité Régional et Rural + 0,15pt	43 k€
Complémentaire santé (23€ si IM<446 sinon 15€ 60% adhérents 12 mois)	122 k€
Augmentation SMIC au 01/01/2026 (hypothèse : + 1,50%)	19 k€
Ensemble des mesures nationales pour le Budget principal	931 k€

2.3) Mesures et décisions locales

	Impact BP 2026
CAPE24 : Créations emplois permanents	193 k€
CAPE25 : Créations emplois permanents	226 k€
Créations d'emplois permanents hors CAPE24	100 k€
Créations d'emplois permanents hors CAPE25	398 k€
Transferts : DBA : Archives	203 k€
Contrats de projet (hypothèse sans nouveau contrat ni prolongation)	27 k€
Fin de l'harmonisation IFSE sur la filière administrative	7 k€
Ensemble des mesures et décisions locales pour le Budget principal	1154 k€

2.4) Autres évolutions

	Impact BP 2026
Avancements et promotions (Glissement Vieillesse Technicité)	
• Avancement d'échelon (dont effet report)	384 k€
• Avancements de grade + Promotions interne	149 k€
Ensemble des autres évolutions pour le Budget principal	533 k€



Conseil de Communauté

Séance du jeudi 26 juin 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports pour le volet décisionnel : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 23h39

Etaient présents : **Audeux :** Mme Agnès BOURGEOIS, **Avanne-Aveney :** Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Besançon :** Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO (à compter de la question n°6), Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question n°11), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°6), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET (jusqu'à la question n°13 incluse), M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n°6), M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°11), Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, M. Christophe LIME, Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°7), M. Anthony POULIN (à compter de la question n°4), Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n°6), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF, **Bonnay :** M. Gilles ORY, **Boussières :** M. Eloy JARAMAGO, **Busy :** M. Philippe SIMONIN, **Chaleze :** M. René BLAISON (à compter de la question n°6), **Chalezeule :** M. Christian MAGNIN-FEYSOT, **Champvans-Les-Moulins :** M. Florent BAILLY, **Châtillon-Le-Duc :** M. Martial DEVAUX, **Chaucenne :** M. Alain ROSET, **Chemaudin et Vaux :** M. Gilbert GAVIGNET, **Chevroz :** M. Franck BERNARD, **Cussey-Sur-L'Ognon :** Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°11), **Dannemarie-Sur-Crête :** Mme Martine LEOTARD, **Deluz :** M. Fabrice TAILLARD (à compter de la question n°7), **Ecole-Valentin :** M. Yves GUYEN (à compter de la question n°6), **Fontain :** M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, **François :** M. Emile BOURGEOIS, **Geneuille :** M. Patrick OUDOT, **La Vèze :** M. Jean-Pierre JANNIN, **Les Auxons :** M. Anthony NAPPEZ, **Mamirolle :** M. Daniel HUOT, **Miserey-Salines :** M. Marcel FELT, **Montfaucon :** M. Pierre CONTOZ (jusqu'à la question n°17 incluse), **Montferrand-Le-Château :** Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°6), **Morre :** M. Jean-Michel CAYUELA (jusqu'à la question n°41 incluse), **Nancray :** M. Vincent FIETIER, **Noironte :** M. Philippe GUILLAUME, **Novillars :** M. Lionel PHILIPPE, **Osselle-Routelle :** Mme Anne OLSZAK, **Palise :** M. Daniel GAUTHEROT, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°6), **Pouilley-Français :** M. Yves MAURICE, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Pugey :** M. Frank LAIDIE, **Roset-Fluans :** M. Jacques ADRIANSEN, **Saint-Vit :** Mme Anne BIHR, **Saône :** M. Benoît VUILLEMIN, **Serre-Les-Sapins :** M. Gabriel BAULIEU, **Tallenay :** M. Ludovic BARBAROSSA, **Thise :** M. Pascal DERIOT, **Thoraise :** M. Jean-Paul MICHAUD (jusqu'à la question n°6 incluse), **Torpes :** M. Denis JACQUIN, **Velesmes-Essarts :** M. Jean-Marc JOUFFROY, **Venise :** M. Jean-Claude CONTINI

Etaient absents : **Amagney :** M. Thomas JAVAUX, **Besançon :** M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Yannick POUJET, M. André TERZO, Mme Sylvie WANLIN, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Byans-Sur-Doubs :** M. Didier PAINEAU, **Champagny :** M. Olivier LEGAIN, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Devecey :** M. Gérard MONNIEN, **Gennes :** M. Jean SIMONDON, **Grandfontaine :** M. Henri BERMOND, **La Chevillotte :** M. Roger BOROWIK, **Larnod :** M. Hugues TRUDET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Marchaux-Chaudefontaine :** M. Patrick

CORNE, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS, **Merey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT, **Pirey** : M. Patrick AYACHE, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY, **Roche-Lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER, **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD, **Vieilley** : M. Franck RACLOT, **Villars-Saint-Georges** : M. Damien LEGAIN, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Secrétaire de séance : Mme Anne OLSZAK

Procurations de vote : **Besançon** : M. Hasni ALEM à Mme Pascale BILLEREY, M. Guillaume BAILLY à M. Ludovic FAGAUT, M. François BOUSSO à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n°10 incluse), Mme Julie CHETTOUH à M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°5 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Laurence MULOT, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME (à compter de la question n°14), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n° 10 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à Mme Marie LAMBERT, Mme Agnès MARTIN à Mme Karima ROCHDI, M. Saïd MECHAL à Mme Claude VARET, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Cyril DEVESA, M. Yannick POUJET à Mme Marie ZEHAF, Mme Juliette SORLIN à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n°5 incluse), M. André TERZO à Mme Anne BENEDETTO, Mme Sylvie WANLIN à Mme Frédérique BAEHR, **Champagny** : M. Olivier LEGAIN à M. Florent BAILLY, **Devecey** : M. Gérard MONNIEN à Mme Aline CHASSAGNE, **Gennes** : M. Jean SIMONDON à M. Vincent FIETIER, **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND à M. Eloy JARAMAGO, **Mazerolles-Le-Salin** : M. Daniel PARIS à M. Jean-Marc BOUSSET, **Pirey** : M. Patrick AYACHE à Mme Martine LEOTARD, **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Marie-Jeanne BERNABEU, **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Thoraise** : M. Jean-Paul MICHAUD à Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Vorges-Les-Pins** : Mme Maryse VIPREY à M. Philippe SIMONIN

Délibération n°2025/2025.00182

Rapport n°7 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2024

Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2024

Rapporteur : Mme Lorine GAGLIOLO, Vice-Présidente

	Date	Avis
Commission n°4	27/05/2025	Favorable
Bureau	12/06/2025	Favorable

Inscription budgétaire
<i>Sans incidence budgétaire</i>

Résumé :

Le présent rapport concerne le rapport de développement durable 2024 de Grand Besançon Métropole.

Ce document répond aux exigences de la réglementation, puisqu'il s'impose aux établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants, mais témoigne également des actions concrètes engagées par la collectivité en matière de transition écologique, en lien avec les volets « Transitions » et « Cohésion » de son projet de territoire.

I. Réglementation

L'article L.2311-1-1 du Code général des collectivités territoriales impose aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants la présentation, préalablement aux débats sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, au regard des objectifs de développement durable à l'horizon 2030, adoptés en 2015 par l'Organisation des Nations unies.

Ce rapport porte sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation et à contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable fixés par l'ONU.

En lien avec la loi dite « Climat et résilience », le rapport doit préciser, depuis le 01/01/2024, le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du Code de la construction et de l'habitation.

II. Structure du rapport

Le rapport de développement durable 2024 de Grand Besançon Métropole est structuré autour de trente-sept objectifs locaux de développement durable, regroupés en cinq grandes thématiques :

- la lutte contre le changement climatique,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la transition vers une économie circulaire.

Un nouvel objectif local de développement durable relatif à la santé et au bien-être est intégré au rapport 2024, en lien avec le nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029 adopté le 19/12/2024.

Les éléments concernant les économies d'énergie des bâtiments, présentés au point 1.5 « Améliorer les performances énergétiques de Grand Besançon Métropole », dans la continuité des rapports précédents, permettent de répondre à l'obligation en vigueur depuis le 01/01/2024.

Les trente-sept Objectifs Locaux de Développement Durable s'inscrivent en lien avec l'ensemble des dix-sept Objectifs de Développement Durable de l'Organisation des Nations Unies (ONU), à l'exception de l'objectif relatif aux mers et océans.

III. Actions marquantes en 2024

Parmi les actions présentées dans le rapport de développement durable 2024, quelques actions marquantes peuvent être retenues :

- 1.7 Développer les énergies renouvelables – Page 21

En matière de transition énergétique, la première phase de l'extension du réseau de chaleur vers l'Ouest bisontin a été finalisée, avec 7 km déployés par Grand Besançon Métropole dans les quartiers de Saint-Ferjeux, de la Butte et de la Grette.

Le développement du réseau de chaleur permet de garantir un tarif stable et compétitif, et de favoriser les énergies renouvelables et de récupération. Deux autres phases sont en préparation, avec à terme l'objectif d'atteindre 44 000 équivalents logements raccordés en 2031.

- 2.1 Préserver les espaces naturels et la biodiversité – Page 36

L'extension du périmètre Natura 2000 de la moyenne vallée du Doubs a été officiellement validée en mars 2024. Cette validation marque l'aboutissement d'une analyse écologique détaillée, et d'un travail de concertation avec les acteurs locaux.

Le nouveau périmètre intègre 15 nouvelles communes, portant à 27 le nombre de communes de Grand Besançon Métropole susceptibles de bénéficier de financements européens pour la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité locale.

- 4.5 Favoriser la bonne santé et le bien-être – Page 64

Le nouveau Contrat Local de Santé 2025-2029 de la Ville de Besançon et de Grand Besançon Métropole a été approuvé le 19 décembre 2024. A travers ce contrat, Grand Besançon Métropole a développé de nouvelles actions pour limiter les impacts des pollutions et promouvoir un cadre de vie sain.

Le diagnostic territorial a permis d'identifier deux enjeux transversaux majeurs : l'adaptation au vieillissement de la population, et la réponse au défi climatique. Pour y répondre, cinq axes d'intervention ont été définis. Coordonné par la Ville de Besançon, son CCAS et Grand Besançon Métropole, le nouveau Contrat Local de Santé repose sur l'engagement de 13 partenaires signataires.

Marquant cette dynamique, un nouvel Objectif Local de Développement Durable « Favoriser la santé et le bien-être » a été intégré dans le rapport de développement durable 2024.

IV. Perspectives 2025

L'année 2025 verra le développement de projets notables en matière de développement durable, parmi lesquels :

- la création d'une Zone Agricole Protégée multi-sites, afin de protéger durablement les espaces agricoles de la pression foncière,
- la création d'une plate-forme matériauthèque,
- un projet MIAM.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport de développement durable 2024 de Grand Besançon Métropole.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Olszak', written over a faint circular stamp.

Anne OLSZAK
Conseillère Communautaire

Pour extrait conforme,
La Présidente,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'A. Vignot', written over a faint circular stamp.

Anne VIGNOT
Maire de Besançon